

Evaluation du DOCOB du site Natura 2000 «Moyenne
vallée du Lot inférieure»
Site n°FR 7300912

Août 2016

• **Adasea.d'Oc** •

Maison de l'agriculture - 430 av. Jean Jaurès - CS 60199 - 46004 Cahors Cedex 9
Tél. : 05 65 20 39 30 - Fax : 05 65 20 39 29 – Mail : adasea.doc@adasea.net



Sommaire

INTRODUCTION.....	4
I - PREAMBULE :	6
II - ANALYSE DU CONTENU DU DOCOB	7
III – EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES	11
III – SYNTHÈSE DE L'ANIMATION :	28
CONCLUSION.....	32
ANNEXES.....	33



INTRODUCTION

Le site Natura 2000 FR 7300912 « Moyenne vallée du Lot inférieure », couvre plus de 2 250 hectares et concerne 10 communes.

L'intérêt majeur du site réside en la diversité des milieux et paysages qu'il renferme :

- une vallée assez large à de nombreux méandres, encaissée dans des sédiments calcaires jurassiques durs,
- une importante couverture boisée en versant, largement dominée par la chênaie pubescente subméditerranéenne,
- une diversité biocénotique élevée : intérêt majeur essentiellement lié à la présence de 3 odonates d'intérêts communautaires protégés.
- une grande richesse d'habitats rocheux ou à affinité rupicole (20 km linéaires de falaise)

La richesse de la faune et de la flore présentes sur la Zone centrale du Causse de Gramat fait de ce site une parfaite illustration de la biodiversité européenne :

- 17 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 6 dits « prioritaires »
- 17 espèces animales d'intérêt communautaire dont 1 dit « prioritaire » au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (source : Formulaire standard des données, 2001).

L'objectif final de la démarche Natura 2000 est la préservation de la Biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent. Partant de ce principe, la détermination des objectifs généraux permet de définir les problématiques communes qui prédominent sur le site afin de ne pas se focaliser sur des actions accessoires.

Ainsi, au regard des enjeux de conservation identifiés et de leur hiérarchisation, des objectifs généraux ont été définis :

- Objectif 1 : Favoriser le maintien des surfaces d'habitats naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire (pelouses, landes, forêts de chênes et pubescent, points d'eau, etc.)
- Objectif 2 : Favoriser le maintien des populations d'espèces d'intérêt communautaire
- Objectif 3 : Restaurer l'état de conservation des surfaces d'habitats naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire (pelouses, landes, forêts de chênes et pubescent, points d'eau, etc.)
- Objectif 4 : Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site
- Objectif 5 : Evaluer les résultats

LE DOCOB a été validé en août 2008. Le code de l'environnement dans les articles R.414-11 et R.414-8-5 prévoit une évaluation du document tous les 3 ans.

En réalité, les crédits disponibles sont limités pour cette action. En 2014, une opportunité de financement par des crédits d'Etat s'est présentée. La DDT a sollicité les structures

animatrices pour porter ce travail. L'évaluation du DOCOB a ainsi pu s'engager. Il est important de préciser que le coût de cette action est limité, impliquant un temps imparti faible pour l'évaluation.

Le travail qui suit se base sur la trame du cahier des charges de l'évaluation d'un DOCOB de la DREAL Midi-Pyrénées de 2011 « Evaluation d'un document d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre des directives européennes n°92-43 du 21 mai 1992 Directive « Habitats, Faune, Flore » et n°2009/147/CE du 30 novembre 2009 directive « Oiseaux » »



I - PREAMBULE :

L'objectif de ce préambule est de situer le contexte de l'animation.

L'évaluation porte sur le DOCOB du site Natura 2000 FR7300912 « Moyenne vallée du Lot inférieure ». Il concerne la directive "Habitats, faune, flore".

Le DOCOB a été validé en août 2008. Son animation a immédiatement débuté. La structure animatrice fut l'adasea.d'Oc (anciennement adasea du Lot) jusqu'en juillet 2015. Marc Esslinger et SOLAGRO ont pris le relais depuis septembre 2015.

Jusqu'en juillet 2015, une organisation partenariale existait sur le site. Outre l'animation générale qui était assurée par l'adasea.d'Oc, le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNRCQ) se chargeait du volet écologique des diagnostics et la chambre d'agriculture du Lot du volet pastoral.

Les chargés de missions et leurs effectifs ont évolué avec les années. Globalement, le nombre de chargés de missions et le temps consacré ont diminué progressivement. Le ou les chargés de missions ont toujours eu plusieurs sites à gérer en même temps, voire même des missions extérieures à Natura 2000.

Le tableau suivant rassemble les différentes données administratives du DOCOB:

Date de l'arrêté de désignation	22/08/2006
Date de validation du Docob par le COPIL	06/08/2008
Date de l'arrêté préfectorale d'approbation du DOCOB	29/12/2010
Nom de la structure animatrice	Adasea.d'Oc puis Marc Esslinger / Solagro
Nom de la structure porteuse	DDT Lot

II - ANALYSE DU CONTENU DU DOCOB

Cette première partie permet de porter un jugement sur le contenu du DOCOB à deux niveaux :

- le DOCOB est-il conforme avec le cahier des charges pour la réalisation d'un document d'objectifs ?
- des évolutions importantes ont-elles eu lieu depuis l'état des lieux initial et donc le périmètre du site est-il pertinent ?

L'analyse du contenu du DOCOB a été réalisée grâce à la grille d'évaluation du contenu d'un DOCOB de la DREAL qui s'appuie sur le guide de rédaction des DOCOB de l'ATEN paru en 2008. Le tableau d'analyse est présent en *annexe 1*. A la suite sont présentées les conclusions issues de cette analyse.

Conformité avec le cahier des charges :

Concernant ce premier point, il est important de rappeler que le DOCOB a été rédigé entre 2006 et 2008 et que le guide d'évaluation des DOCOB de la DREAL se base sur un guide méthodologique de l'ATEN datant de 2008. Par conséquent, il est logique de rencontrer un problème de forme vis-à-vis de la trame de l'ATEN.

A la suite est présentée une synthèse de l'analyse du contenu du DOCOB. Une conclusion sera apportée en fin de partie pour mettre en évidence les points à modifier.

Généralités et présentations :

Certains éléments secondaires de présentations sont absents. Ils concernent principalement la présentation du DOCOB, du programme Natura 2000 et du site. Ces présentations sont présentes dans le document, cependant des informations comme les chargés de missions, le contexte régional et départemental ou encore la zone biogéographique, ne sont pas renseignées. De plus, l'extension du périmètre, validée en mars 2012, n'est pas intégrée au document. La superficie du site est passée de 2283 ha à 2553 ha en 2012. Il faudrait donc modifier les informations relatives et intégrer une nouvelle carte du périmètre dans l'annexe cartographique.

Données administratives :

Il manque des informations mineures. Les EPCI ne sont pas présentés. Les informations concernant les politiques territoriales locales et l'analyse foncière existent mais ne sont pas présentées dans cette partie.

Données abiotiques :

Ces informations sont décrites. Les sources ne sont cependant pas citées.

Diagnostic écologique :

Les informations présentes sont quasiment complètes et bien détaillées. Certaines informations ne sont pas présentes dans cette partie mais sont intégrées au document par la suite. On constate des différences entre la liste des EIC du DOCOB et celle du FSD. Une mise à jour de ce dernier devra être faite. Par ailleurs, l'état de conservation des espèces n'est pas renseigné et les données habitats et espèces ne sont pas croisées.

Diagnostic socio-économique :

Le diagnostic socio-économique est plutôt complet mais les informations datent de 2005/2006. Les tendances évolutives ne sont pas abordées pour toutes les activités et elles ne sont pas croisées avec les enjeux environnementaux, sauf pour l'activité agricole. Il manque également les interactions entre activités (conflits d'usage).

Objectifs :

Des objectifs de développement durable ne sont pas clairement définis dans le DOCOB. On parle d'objectifs/orientations de gestion du site. La notion de développement durable est introduite dans le cahier des charges de l'ATEN qui est postérieur à la rédaction du DOCOB. Les objectifs opérationnels (optionnels) ne sont pas définis.

Mesures :

Ces informations se retrouvent dans le volume 3 du DOCOB et non dans le document de synthèse. De manière générale, la structuration du DOCOB est à revoir entièrement car il n'y a pas de volume de synthèse à proprement parler.

Les mesures de gestion et les fiches sont complètes et présentent les informations disponibles. Cependant, la sémantique utilisée date de 2007/2008 et n'est plus adaptée. Il faudrait remettre à jour le cadre général de la nouvelle programmation et des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques), ainsi que le vocabulaire utilisé.

Charte :

Il n'y a pas de charte validée pour ce site. Cependant, un document existe mais n'a pas été validé par le COPIL. Les modalités d'adhésion sont exprimées brièvement et pourraient être détaillées. Les engagements/recommandations ne sont pas décrits pour les activités. De plus, il faudrait donc mettre à jour la charte vis à vis du nouveau dispositif Natura 2000. Une fois ces mises à jour effectuées, il faudra faire valider le document par le COPIL pour ensuite l'intégrer au DOCOB.

Suivi et évaluation :

Aucune partie n'est consacrée au suivi et à l'évaluation du DOCOB. Il est cependant précisé dans la majorité des fiches mesures les résultats attendus et les indicateurs de suivi. Aucun suivi des résultats ou des impacts des actions sur les habitats/espèces n'est prévu.

Annexes :

Le cahier des charges ATEN propose de présenter un atlas cartographique en annexe, avec des cartes obligatoires et optionnelles. Ici, très peu de cartes sont intégrées dans le corps du texte. Le texte renvoie directement aux cartes du volume 2. Pour rappel, la structuration du DOCOB est à revoir entièrement car il n'y a pas de volume de synthèse à proprement parler. Il faudrait avoir une annexe dédiée aux cartes principales et intégrée au volume de synthèse. La carte du périmètre officiel du site n'est pas à jour de l'extension de 2012 (validée par arrêté ministériel en mars 2012). Les cartes mentionnées comme absentes sont peut-être présentes dans le volume 2 "Atlas cartographique" du Docob. Elles devront alors être directement intégrées au document de synthèse. Sinon, elles devront être réalisées. Par ailleurs, il n'y a pas de glossaire, ni de répertoire des abréviations. Ces deux annexes sont à créer entièrement.

Conclusions :

Pour conclure, on constate que le DOCOB et son contenu sont améliorables sur de nombreux points.

Tout d'abord, il est important de rappeler que le document qui a été évalué n'est pas à proprement parler un document de synthèse. Il s'agit plus d'une compilation des volumes 1 à 3 du DOCOB. Le volume 1 constitue ainsi le document de synthèse, auquel sont annexés les volumes 2 (cartographies), le volume 3 (mesures) et pour finir la proposition de charte. Le document est extrêmement volumineux (plus de 600 pages) et ne constitue pas réellement une synthèse avec la structuration attendue (200 pages en général).

Ainsi, ce document, vis à vis de la conformité par rapport au cahier des charges de l'ATEN de 2008, révèle un certain nombre de différences du fait de l'antériorité de la rédaction du document au cahier des charges et de la structuration même du document (compilation des volumes). On parle ici de problème de forme et non de fond concernant les points suivants :

- Eléments de présentation
- Objectifs de développement durable
- Charte
- Partie suivi et évaluation
- Annexe cartographique
- Sémantique générale

L'ensemble des différences constatées ne pourra pas être repris et modifié au vu du temps disponible pour l'évaluation et la révision du DOCOB. Dans l'idéal, il faudrait constituer un véritable document de compilation avec la structuration type. Cependant, ce travail serait extrêmement chronophage et n'est pas l'objet du présent travail. A minima, il est important durant la phase de révision de valider la charte Natura 2000 et de l'intégrer au document. Les éléments concernant le nouveau périmètre du site devront être intégrés, ainsi qu'une cartographie en annexe. De même, une réelle annexe cartographique devra être constituée.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires et de programme européen ont rendu partiellement obsolète la partie sur les mesures et plus particulièrement les éléments de

contexte (cadre général, etc.), ainsi que la sémantique utilisée. Il faudrait donc mettre à jour ces éléments lors de la révision.

Pour finir, concernant le diagnostic écologique et les données sur les EIC (espèce d'intérêt communautaire) et HIC (habitats d'intérêt communautaire), une mise à jour du FSD semble nécessaire, avec éventuellement une révision des objectifs de conservation et de leurs priorisations. De plus, au travers des diagnostics écologiques réalisés lors des contrats, la cartographie des HIC a été mise à jour au fur et à mesure. Ces modifications pourraient être intégrées au document, à minima sous forme cartographique.

III – EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES

Le principe de base pour cette deuxième partie de l'évaluation est de comparer ce qui a été réalisé par rapport à ce qui était prévu, c'est-à-dire l'efficacité de la mise en œuvre.

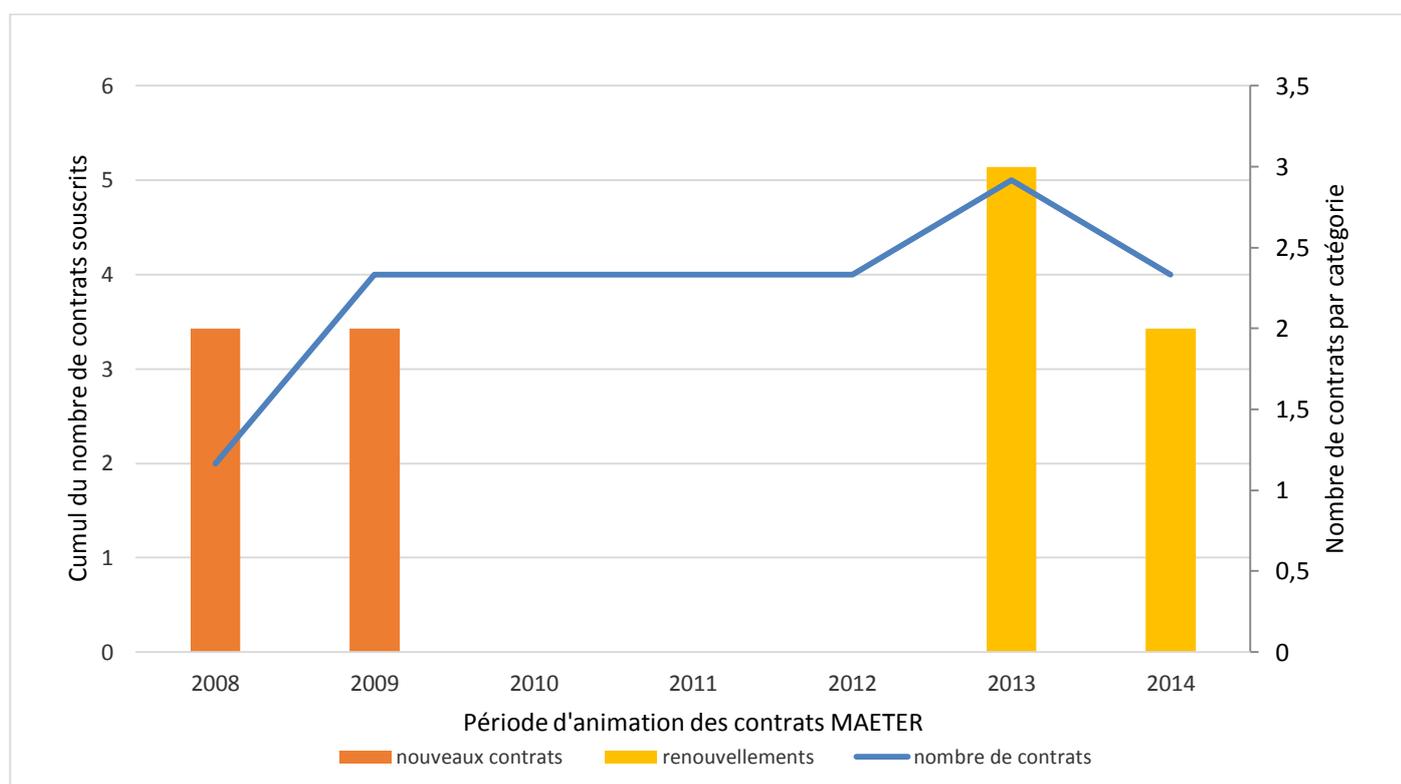
A) AXE I : MESURES DE GESTION

1) Mesures Agri-environnement

Bilan de la contractualisation agricole :

La contractualisation agricole a été relativement faible sur le site. Sur la période 2005-2014, le bilan est le suivant :

- 9 pré-diagnostic MAETER (Mesure Agro Environnementales Territorialisée)
- 9 contrats MAETER signés pour 108 hectares engagés
- 70 331 euros mobilisés pour financer les contrats agricoles



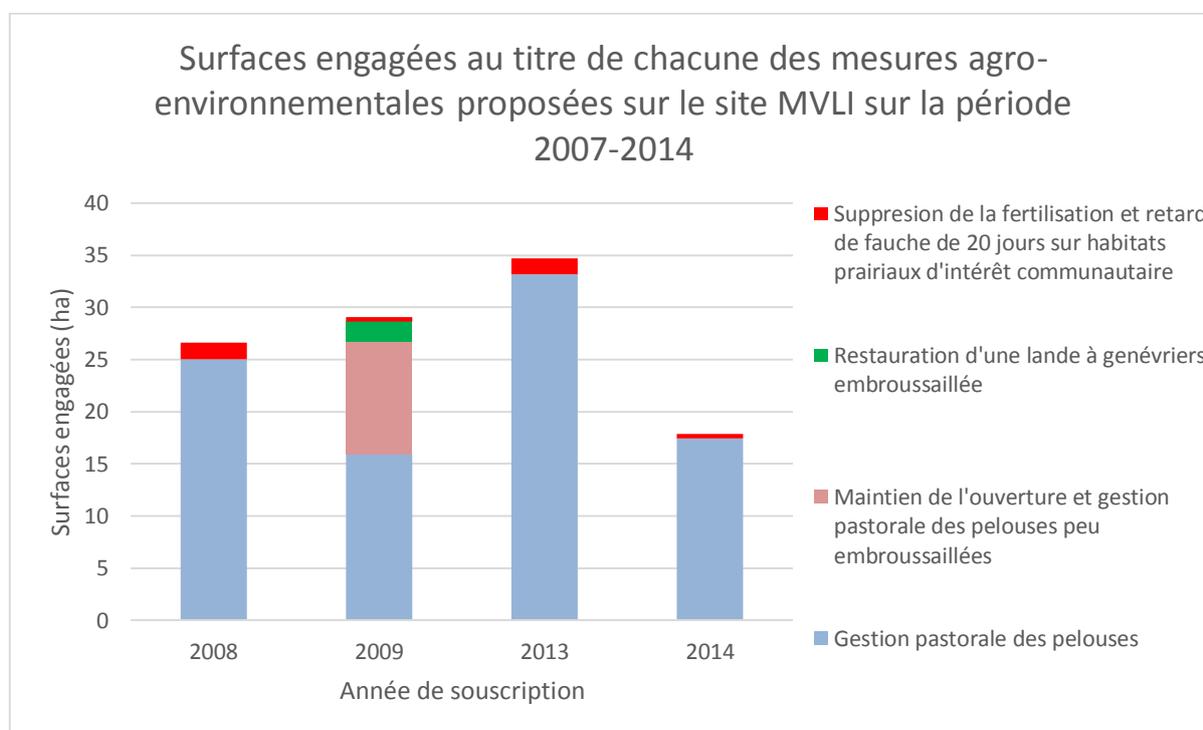
Evolution du nombre de contrat MAETER

On constate que le nombre de contrats ainsi que la surface totale contractualisée sont relativement faibles. Cependant, le potentiel de contractualisation du site explique ce résultat. Le foncier est très morcelé sur ce territoire et les parcelles agricoles (et donc les surfaces) contractualisables sont limitées.

Au total, 4 types de contrats MAETER différents ont été mis en action sur le territoire :

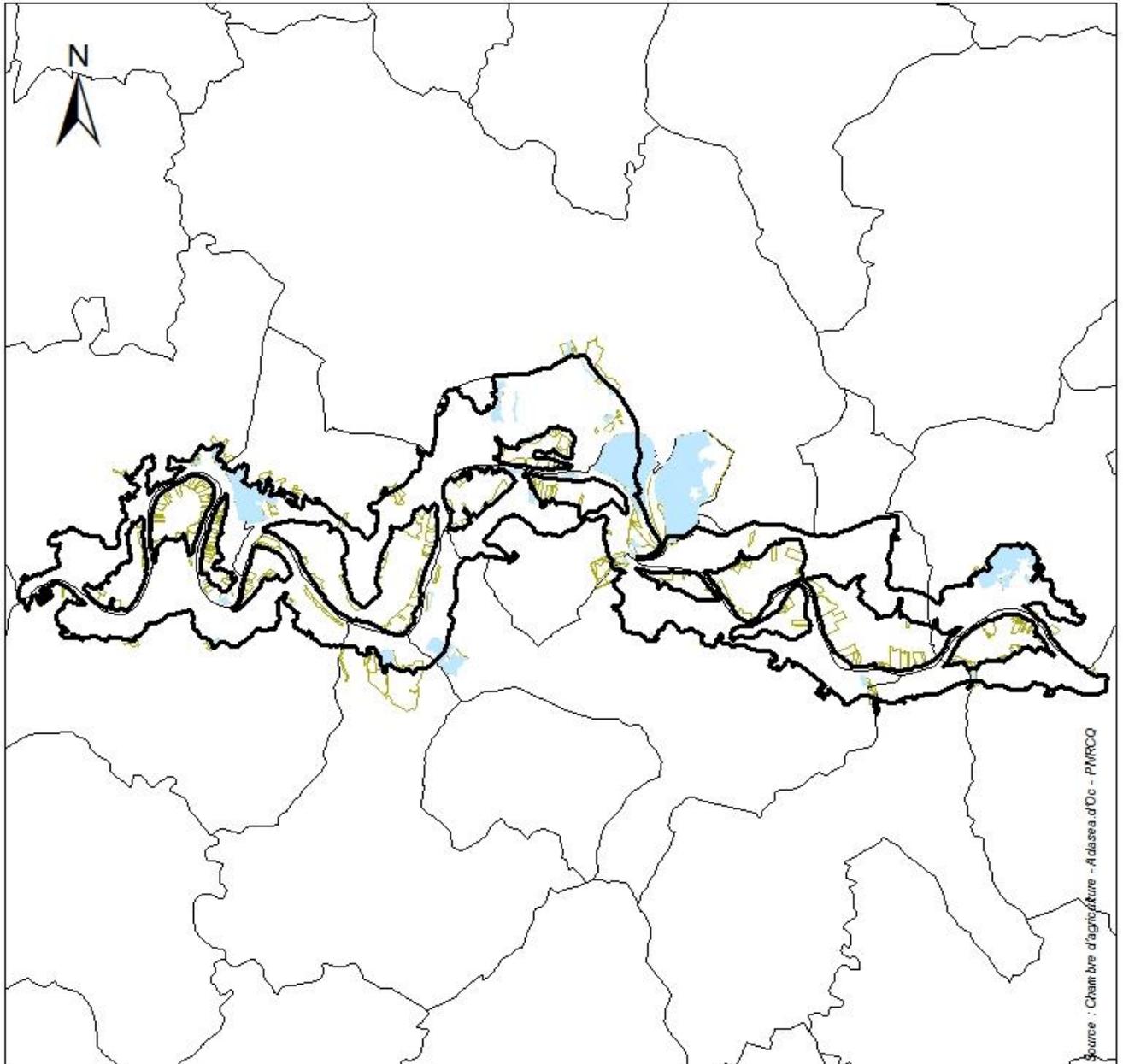
Mesures	Intitulé mesure	Surfaces
MP_N912_HE1	Gestion pastorale de pelouses, landes et habitats d'espèces	91,51
MP_N912_HE2	Maintien de l'ouverture et gestion pastorale des pelouses peu embroussaillées	10,79
MP_N912_HE3	Ouverture et gestion pastorale des landes très embroussaillées	1,98
MP_N912_HE6	Suppression de la fertilisation et retard de fauche	3,92
		108,2

On constate que le contrat concernant la gestion pastorale seule a été, de loin, le plus mobilisé. Ci-contre, un graphique représentant cette répartition par campagne de contractualisation.



Graphique de la répartition des MAETER mobilisées entre 2007 et 2014

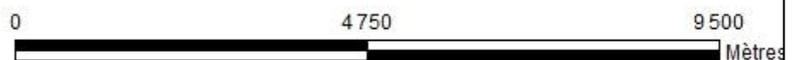
Les cartographies suivantes illustrent le potentiel de contractualisation du site, ainsi que son résultat.



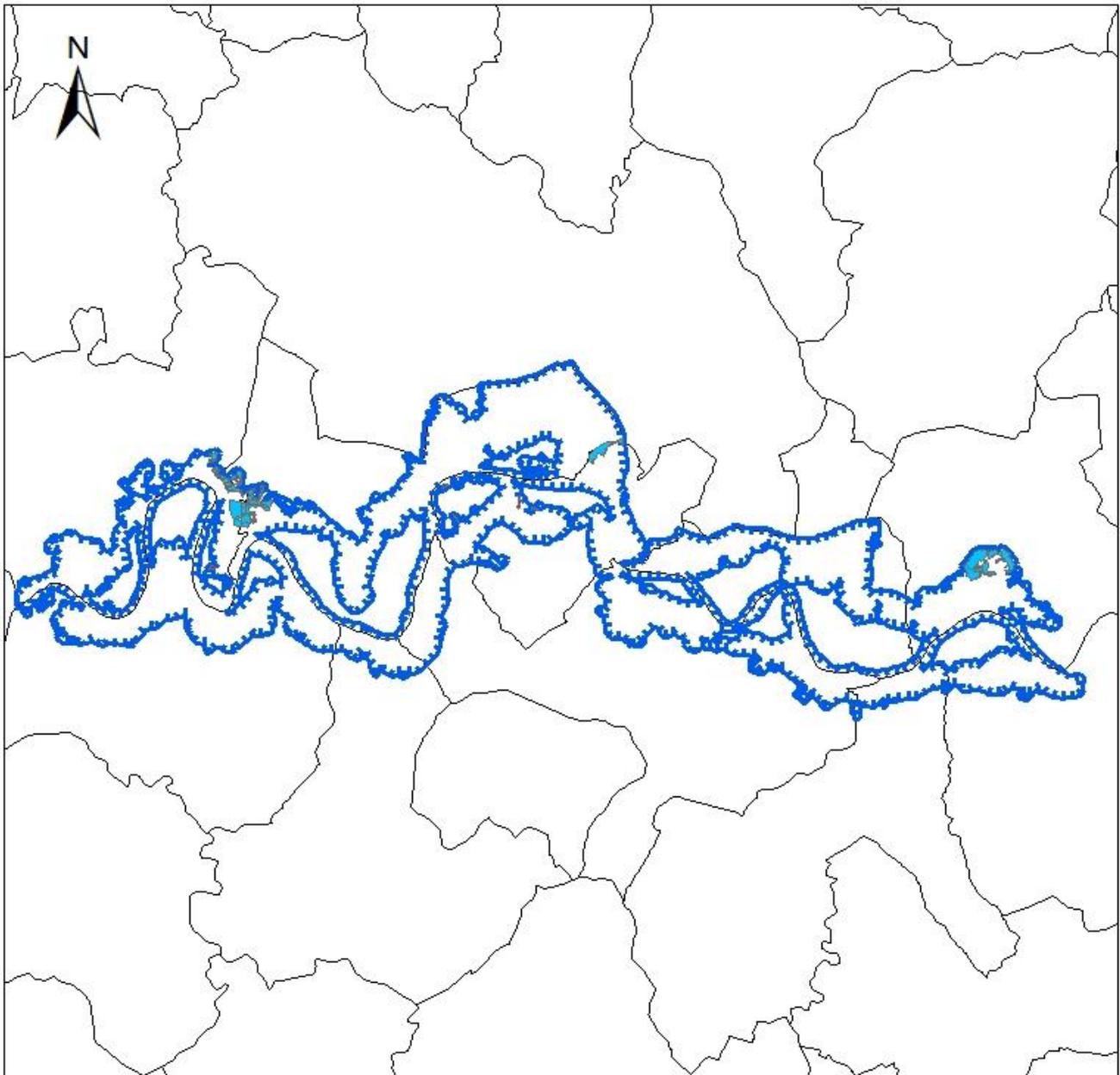
Légende

-  Site_MVLI
-  habitats d'intérêt communautaire
-  parcellaire incluant des zones d'habitat d'intérêt communautaire
-  Communes

1 centimètre = 870 mètres



août 2015

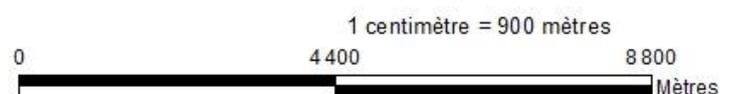


<ITA>Source : Chambre d'agriculture - Adasea d'Oc

Légende

mesures agro-environnementales MVL

- MP_N912_ HE1 /HE2 /HE3
- MP_N912_HE6
- Site_MVLI
- Communes



Les contrats MAEC proposés étaient basés sur 9 mesures du DOCOB. 3 mesures ont été mobilisées.

Mesures contractualisées	
A.2.1.a/b	Pelouses sèches : Entretien par pâturage. Possibilité de gestion mécanique des refus - Gestion d'une pelouse ouverte - (MP_N912_HE01/HE02)
A.2.2.a/b	Landes : Entretien par pâturage. Possibilité d'ouverture mécanique préalable si embroussaillage (MP_N912_HE03)
A.2.3.a/b	Parcours boisés : Entretien par pâturage. Possibilité de réhabilitation sylvopastorale (MP_N912_HE04)

Et 6 n'ont jamais été mises en œuvre :

Mesures non contractualisées	
A.2.4.a/b	Prairies maigres de fauche : Entretien par la fauche tardive. Possibilité de limiter ou interdire la fertilisation (MP_N912_HE05/06)
A.2.5	Restauration et / ou entretien de points d'eau – (MP_N912_LI1)
A.2.6	Entretien de haies localisées de manière pertinente
A.2.7	Entretien de ripisylves
A.2.8	Entretien d'arbres isolés ou en alignements
A.2.9	Entretien de bosquets

Conclusions :

Les mesures qui ont été mobilisées doivent logiquement être conservées. Elles recouvrent 5 types de MAE pour seulement 3 mesures. Il faudrait créer une mesure par type de MAE. Pour toutes ces mesures, il faudrait également revoir les indicateurs de suivi et fixer des objectifs prenant en compte les surfaces réellement contractualisables et non les surfaces totales en HIC pour plus de clarté. Par ailleurs, il faudrait mettre à jour les fiches au vu du nouveau dispositif MAE existant depuis 2014. En effet, avec l'arrivée des MAEC, les engagements unitaires (aujourd'hui désignés « type d'opération ») ont été modifiés, ainsi que leurs montants et applications. De plus, une réflexion autour des types d'opérations COUVERT, PHYTO et les MAEC système, pourrait être menée.

Concernant les mesures non mobilisées, deux cas de figures se présentent : les mesures à conserver, les mesures à supprimer.

Mesures à conserver :

- A.2.3.a/b : Parcours boisés : Entretien par pâturage. Possibilité de réhabilitation sylvopastorale (MP_N912_HE04) : Cette mesure permet l'entretien des parcours boisés, leur réouverture et par conséquent la restauration de pelouses sèches patrimoniales relictuelles,

habitat prioritaire. De plus, avec le nouveau dispositif MAEC la mesure a été promue sur le site

- A.2.5 : Restauration et / ou entretien de points d'eau – (MP_N912_LI1) : Cette mesure n'a jamais été mobilisée mais permet l'entretien des points d'eau à characées (3140) et lac naturel à potamot (3150). De plus, avec le nouveau dispositif MAEC, la mesure a été revalorisée et promue sur le site. Des exploitants agricoles semblaient intéressés. Cette mesure pourrait être valorisée sur le territoire.

Mesures à supprimer :

- A.2.6 : Entretien et réhabilitation des haies : La contrepartie financière est très faible et ne couvre pas les frais réels devant être engagés.

- A.2.7 : Entretien de ripisylves : Cette mesure vise la forêt alluviale. Cependant, la quasi-totalité de cet habitat fait partie du domaine public fluvial sur la rivière du Lot. L'entretien revient donc à la responsabilité de l'Etat et des collectivités et non aux agriculteurs. Cette mesure doit être redirigée vers le bon public.

- A.2.8 : Entretien d'arbres isolés ou en alignements : La contrepartie financière est très faible et ne couvre pas les frais réels devant être engagés.

- A.2.9 : Entretien de bosquets : la revalorisation de cette mesure avec le nouveau dispositif MAEC est intéressante. Cependant, lors de la réalisation des groupes de travail thématique MAEC et des campagnes 2015 et 2016 de contractualisation, la mesure n'a fait l'objet d'aucune sollicitation.

2) Contrat hors agricole

Bilan de la contractualisation hors agricole :

Le bilan pour les contrats ni agricoles ni forestiers est famélique sur le territoire. Au total, sept projets ont été initiés pour aboutir finalement à une seule signature. Il s'agit du contrat de restauration d'un bras mort de la ripisylve à Arcambal signé en mai 2010 par la Fédération Départementale des pêcheurs du Lot et le Grand Cahors. Malheureusement, le projet a dû être abandonné suite à l'analyse des sédiments réalisée par la SATESE révélant la présence d'arsenic, de cadmium et de zinc. Le traitement des sédiments entraînait un coût trop important. Le projet n'a donc jamais abouti.

On peut par ailleurs citer la mise en place de l'AFP libre de Bouziès - St Cirq Lapopie pilotée et mise en place par la Conseil Départemental depuis 2011.

Les projets potentiels concernaient majoritairement les interventions sur la ripisylve, son entretien ou sa restauration. Actuellement, 3 projets sont en phase de montage et ont de bonnes chances d'aboutir. Deux projets concernent justement la restauration de ripisylve sur les communes de Cénevières et d'Arcambal. Le dernier concerne la mise en place d'aménagements en faveur des chiroptères patrimoniaux et des supports de communication thématiques sur la commune de Vers.

Seule une mesure a été mobilisée (B.3.6) sur les 30 disponibles :

Code	Mesures
B.1.1	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
B.1.2	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
B.1.3	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
B.1.4	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
B.1.5	Chantier d'entretien des milieux ouverts par girobroyage ou débroussaillage léger
B.1.6	Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
B.1.7	Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
B.1.8	Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec
B.1.9	Création ou rétablissement de mares
B.10	Entretien de mares
B.2.1	Création ou rétablissement de clairières ou de landes
B.2.2	Création ou rétablissement de mares forestières
B.2.3	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
B.2.4	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
B.2.5	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
B.2.6	Travaux d'irrégularisation de peuplement forestier selon une logique non productive
B.2.7	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
B.2.8	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
B.2.9	Investissements visant à informer les usagers de la forêt
B.3.1	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
B.3.2	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
B.3.3	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive
B.3.4	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons
B.3.5	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
B.3.6	Restauration de frayères
B.4.1	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
B.4.2	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
B.4.3	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
B.4.4	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
C.1.1	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site

Conclusions :

La mesure pour la restauration de frayère est la seule à avoir été sollicitée même si le contrat n'a pas abouti. Sa mobilisation démontre sa nécessité. Il semble donc cohérent de la maintenir.

Concernant, les mesures non utilisées, trois cas de figures se présentent : les mesures à maintenir, celles à débattre ou modifier pour être maintenues et celles à supprimer.

Mesures à maintenir :

- B.1.1 : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- B.1.2 : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- B.1.3 : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- B.1.4 : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- B.1.5 : Chantier d'entretien des milieux ouverts par girobroyage ou débroussaillage léger
- B.1.8 : Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec

Ces mesures permettent la restauration des habitats de pelouses sèches et de prairies embroussaillées. Ce sont des habitats prioritaires au titre de Natura 2000 sur lesquels une attention particulière doit être portée. Par ailleurs, certaines de ces mesures ont été mises en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000 sur d'autres sites du département. Elles pourraient également être mobilisées en cas de création d'une AFP sur le site. Cet outil piloté par le Département a démontré son efficacité. Il serait opportun d'initier ce type de projet sur le territoire.

- B.2.3 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- B.2.4 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- B.3.1 : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- B.3.2 : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- B.3.5 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Ces mesures seront potentiellement mobilisées en cas de contrat sur la ripisylve. Elles permettent d'intervenir sur le milieu et de lutter contre les espèces envahissantes et perturbatrices. Aux vues des projets en cours, il paraît important de les conserver.

- C.1.1 : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
- B.4.3 : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- B.4.4 : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- B.2.8 : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

Ces mesures seront nécessaires en cas de concrétisation du projet de contrat en faveur des Chiroptères à Vers. Le projet prévoit la pose de chiroptières accompagnée de panneaux de sensibilisation. De manière générale, les mesures B.2.8 et B.4.4 « Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats » permettent de financer des opérations non couvertes par les mesures mais concourant à l'atteinte du projet. Ces mesures donnent de la flexibilité dans le dispositif.

- B.3.3 : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive

En parallèle de la mesure B.3.6 « Restauration de frayères », cette action pourrait servir pour des travaux de type restauration de bras mort, restauration de zone de frai, etc. Ces types d'interventions visent les EIC comme la Lamproie de Planer, le Toxostome ou bien la Loure.

Mesures à débattre ou modifier pour être maintenues :

- B.1.6 : Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
- B.1.7 : Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets

Des associations de planteurs, type arbres & paysages, sont en cours de montage à l'échelle départementale. Ce type de public pourrait être concerné par ces mesures. Un rapprochement avec ces structures serait intéressant afin de faire émerger de nouveaux projets. Par ailleurs, ces mesures sont en faveur des insectes saproxylophages protégés du site : le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant.

- B.2.5 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
- B.2.6 : Travaux d'irrégularisation de peuplement forestier selon une logique non productive
- B.2.7 : Favoriser le développement de bois sénescents
- B.2.9 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt
- B.4.1 : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès

Aucun contrat forestier n'a été signé sur le site depuis le début de l'animation du DOCOB. Ces mesures, concernant principalement les ensembles boisés, sont en faveur des insectes saproxylophages protégés du site : le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant. D'autres espèces, protégées au titre de Natura 2000 mais non inscrites au DOCOB, comme le Taupin violacée et le Pique prune pourraient en bénéficier indirectement.

La mesure de mise en défens (B.4.1) a une portée plus large que l'espace forestier.

- B.1.9 : Création ou rétablissement de mares
- B. 10 : Entretien des mares
- B.2.2 : Création ou rétablissement des mares forestières

Ces mesures n'ont jamais été mises en action mais permettent l'entretien des points d'eau à characées (3140) et lac naturel à potamot (3150), deux HIC inscrits au DOCOB. Pour ces types d'actions, il est important d'essayer de mener un projet de grande envergure de manière à mobiliser et à créer une dynamique autour des propriétaires.

Si ces mesures sont maintenues, il serait opportun de rassembler les différents types de mares dans une seule et même mesure.

Mesures à supprimer :

- B.2.1 : Création ou rétablissement de clairières ou de landes : La mesure est mal définie. L'entretien et la réouverture des milieux, donc la création de clairières, sont déjà pris en charge par d'autres mesures.

- B.3.4 : Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons : Ce type d'intervention est très coûteux. Le contexte économique tendu autour de Natura 2000 semble donc incompatible avec ce type de travaux. De plus, Natura 2000 ne semble pas avoir vocation à porter ce type d'action.

- B.4.2 : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires : Comme pour la mesure précédente, ce type d'intervention peut être très coûteux et apparait plus de la responsabilité du porteur de projet que de Natura 2000. De plus, il existe une obligation légale faite aux maîtres d'ouvrage d'éviter, de réduire et de compenser (ERC) les impacts de leurs projets sur les milieux naturels.

B) AXE II : ACTIONS CONNEXES

1) Mobilisation et maîtrise du foncier

Bilan :

Cet axe comprend 4 mesures :

Code	Mesures
D.1.1	Veille et animation foncières sur le site
D.1.2	Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire
D.1.3	Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'échanges amiables ponctuels
D.1.4	Animation foncière de valorisation pastorale de surfaces abandonnées ou en voie d'abandon

Les trois premières mesures n'ont pas été utilisées durant la période d'animation du DOCOB. Ces actions avaient pour but une coordination entre les acteurs pouvant intervenir sur le foncier : SAFALT/SAFER, Organisme agricole, Conseil Départemental. Cependant, ces actions n'ont abouti à aucun résultat concret. Sur le terrain, les exploitants agricoles sont accoutumés à travailler avec la SAFALT/SAFER, organisme de référence concernant les échanges et acquisitions foncières. De plus, les tensions entre les organismes agricoles ont amené à l'abandon des mesures.

Par ailleurs, les mesures D.1.2 et D.1.3 visent les SIEE (Sites d'Intérêt Ecologique Exceptionnels) du territoire du PNRCQ qui ont fréquemment une utilisation agricole, du moins pour les parcours de landes et de pelouses sèches. Cela entraîne une relative superposition avec les mesures MAE.

La mesure D.1.4 a été abordée indirectement avec la participation de l'opérateur à la création de l'AFP libre de Bouziès - St Cirq Lapopie.

Conclusions :

La maîtrise du foncier sur un territoire connaissant une relative déprise agricole comme la Moyenne vallée du Lot inférieure est un enjeu important pour la conservation des habitats naturels. Cependant, la superposition des organismes avec les mêmes compétences est souvent préjudiciable au territoire. Un renforcement des échanges entre les structures

intéressées et une information du public concerné pourraient être deux atouts pour lutter contre la déprise agricole.

Le Conseil Départemental gère aujourd'hui sur le Lot le programme « espaces embroussaillés » et la création des Associations Foncières Pastorales (AFP). Cet outil a déjà fait ses preuves contre la déprise agricole avec l'exemple de l'AFP libre de Bouziès - St Cirq Lapopie. La promotion de ce type d'action pourrait donc être bénéfique pour le territoire. Une mesure serait donc à créer/conservé dans ce sens.

2) Valorisation économique du patrimoine naturel du site

Bilan :

Cette section comporte deux mesures :

Mesures non contractualisées	
D.2.1	Action d'expérimentation de la pratique « écobuage », par brûlage dirigé, sur la lande à Buis
D.2.2	Action de régénération d'une parcelle après débroussaillage par implantation de graines issues de pelouses sèches du Causse afin de conserver le « système fourager » local

La mesure D.2.1 a été sollicitée mais n'a pas abouti à une expérimentation sur le terrain. Des réunions avec les partenaires techniques et le SDIS ont eu lieu mais sans résultat concret. Par contre, la mesure D.2.2 n'a pas été mise en œuvre.

Conclusions :

L'embroussaillage des landes à buis est un problème majeur sur le site Natura 2000. Parallèlement, la MAETER visant la réouverture des milieux fortement embroussaillés a été très peu contractualisée à cause de sa faible rémunération face aux efforts à produire. L'écobuage pourrait être une solution pour la reconquête des landes à buis en cours de fermeture avancée. Cette technique a déjà donné de bons résultats, par exemple, dans le Parc National des Cévennes. Cependant, la tentative de mise en place a été abandonnée face à la crainte des habitants et au traumatisme des incendies passés.

La régénération naturelle des pelouses sèches est satisfaisante de manière générale après débroussaillage. Seul en cas de grande sécheresse et en cas de surexploitation des sols, on peut constater une diminution de la richesse spécifique. Cette mesure pourrait être redirigée vers les prairies naturelles de fauche (6510). En effet, la technique "fleurs de foin" déjà mise en œuvre dans de nombreux espaces naturels a fait ses preuves. Une expérimentation prochaine sera probablement mise en œuvre sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Dordogne Quercynoise (FR7300898).

3) Développement communal :

Bilan :

Cet axe comprend quatre mesures :

Code	Mesures
D.3.1	Mise en œuvre du Plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional des Causses du Quercy
D.3.2	Création et mise en œuvre d'une Charte de bonnes pratiques de la spéléologie sur les grottes des sites Natura 2000 du Parc naturel régional des Causses du Quercy
D.3.3	Intégration des objectifs de conservation dans les projets d'aménagements et de développement communal
D.3.4	Suivi de l'état de conservation des berges et des ripisylves

L'ensemble de ces quatre mesures a été abordé plus ou moins directement.

La mesure D.3.1 « Mise en œuvre du Plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional des Causses du Quercy » était une attention pilotée par le PNRCQ. Elle a abouti à la mise en place d'une charte de bonne pratique de l'escalade signée par les professionnels. Cette charte implique la réalisation d'inventaires naturalistes au préalable de l'équipement de toutes nouvelles voies.

La mesure D.3.2 « Création et mise en œuvre d'une Charte de bonnes pratiques de la spéléologie sur les grottes des sites Natura 2000 du Parc naturel régional des Causses du Quercy » n'a pas donné lieu à la mise en place d'une charte. Cependant, une discussion via des réunions avec le Comité Départemental de spéléologie a eu lieu en 2008-2009. Parallèlement une formation Natura 2000 « Cavités » a été proposée la même année.

L'action d'intégration des objectifs de conservation dans les projets d'aménagements et de développement communal » a été la plus sollicitée, elle a porté sur les :

- interventions dans les conseils municipaux
- rencontres avec les conseillers municipaux
- visites de terrains
- réalisation d'un guide d'aide à la décision pour les élus
- évaluations d'incidence

L'ensemble des conseils municipaux a été rencontré à minima une fois et de nombreuses rencontres annexes ont eu lieu avec les conseillers, donnant parfois lieu à des visites de terrain.

La mesure D.3.4 « Suivi de l'état de conservation des berges et des ripisylves » concerne le suivi et l'évaluation des incidences au niveau des berges et ripisylves du Lot. La mesure a donc été mobilisée pour les évaluations d'incidences touchant ces milieux. Cela a pu être le cas dans le projet de création de trois haltes nautiques par la Communauté de Communes Lot-Célé.

Conclusions :

Les deux premières mesures ont été mises en place avec plus ou moins de réussite. On constate encore, de manière ponctuelle, l'équipement de nouvelles voies d'escalade sans études préalables et sans informations auprès du PNRCQ. L'accompagnement des professionnels dont les activités peuvent avoir un impact sur les HIC et EIC est nécessaire pour la conciliation des activités de pleine nature et la protection de l'environnement. La sensibilisation de ces publics est un enjeu important. Une réflexion autour d'outils à mettre en place, ou non, est donc envisageable.

L'information des communes et l'intégration des objectifs de conservation dans leurs projets de développement contribuent à l'atteinte des objectifs du DOCOB pour la conservation et la prise en compte des milieux naturels. Cependant, l'ensemble des collectivités du territoire a déjà été informé et ce à plusieurs reprises. La mesure D.3.3, en l'état, fait également référence à l'information pour les porteurs de projets dans le cadre des évaluations d'incidence. Une clarification de cette mesure semble nécessaire, tant dans l'intitulé que dans les objectifs.

Le suivi et l'évaluation des incidences des activités impactant les berges du Lot est important pour la conservation de ces milieux. Cependant, le porté à connaissance réalisé par l'animateur du site Natura 2000 ne se limite pas aux simples berges et ripisylves mais à l'ensemble des EIC et HIC inscrits au DOCOB. Une fiche mesure couvrant toutes les possibilités serait plus adaptée.

L'accompagnement des communes comme des porteurs de projets dans la prise en compte de Natura 2000 est du rôle de l'animateur. L'important est de bien définir le rôle et les responsabilités de chacun afin d'avoir une mesure claire et permettant un réel accompagnement du bénéficiaire.

4) Information, sensibilisation générale :

Bilan :

Cet axe comprend 7 mesures qui ont toutes été mobilisées donnant lieu à plus de 100 actions :

Code	Mesures
E.1.1	Pérennisation de la diffusion du bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées
E.1.2	Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion
E.1.3	Création d'une exposition à disposition des communes du site
E.1.4	Intégration d'informations sur Natura 2000 dans les supports d'information relatifs à des circuits déjà existants
E.1.5	Participation à l'organisation de visites à vocation pédagogique sur le site

E.1.6	Actualisation et animation du classeur de liaison
E.1.7	Accompagnement des prestataires de sports et loisirs de nature dans une démarche de qualification environnementale de leur activité

La réussite de ces mesures est totale au vue de leurs sollicitations. Elles regroupent l'ensemble des actions d'information et de sensibilisation réalisées sur le territoire. Ces mesures ont ainsi permis :

- la diffusion du bulletin de site en site
- la réalisation de plaquettes d'informations sur les mesures de gestion
- la réalisation de supports d'information comme des guides spécifiques
- des visites de terrains
- des interventions en milieu scolaire et des sorties à vocation pédagogique
- des articles de presses et des bulletins d'informations pour les communes
- des formations généralistes et spécifiques
- etc.

Conclusions :

Les mesures ont été largement mobilisées, on peut donc se questionner sur la continuité à donner à ces mesures :

E.1.1 : Pérennisation de la diffusion du bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées : Depuis 2006, le bulletin est édité et très largement distribué. Les retours sont très positifs sur la qualité du document et des articles. Les moyens financiers engagés pour sa diffusion sont conséquents. On peut donc s'interroger sur la/les formes à adopter pour la diffusion du bulletin de manière à toucher le maximum de personne.

E.1.2 : Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion : Cette mesure a été mobilisée au début de l'animation (2008-2009) car le dispositif était nouveau pour le territoire, de même que les mesures MAETER. L'arrivée d'un nouveau programme Natura 2000 ouvre de nouvelles possibilités concernant les MAEC. En 2014 et 2015 des groupes de travail se sont réunis pour définir de nouvelles mesures. Des plaquettes d'informations ont été réalisées pour promouvoir et expliquer le nouveau dispositif et ces mesures (MAEC, MAEC SHP, etc.). Ces documents ont été financés par l'animation PAEC et non l'animation Natura 2000.

E.1.3 : Création d'une exposition à disposition des communes du site : l'exposition a été créée en 2008-2009 et diffusée par la suite. Cependant, seules 2 communes en ont bénéficié malgré une information annuelle à l'ensemble des communes du site. Les communes jouent un rôle dans le programme Natura 2000 et se doivent d'être acteurs de cette politique, ce qui implique un investissement. Afin de faire vivre l'exposition, il serait intéressant de la proposer au plus grand nombre (association, scolaire, etc.). La possibilité de créer un nouveau support de communication pourrait également être étudiée.

E.1.4 : Intégration d'informations sur Natura 2000 dans les supports d'information relatifs à des circuits déjà existants : Cette mesure a permis de réaliser des guides et dépliants informatifs (spéléologie, escalade, loisirs motorisés, etc.). Cependant, depuis 2012 aucune action n'a

été mise en place. La mobilisation des structures partenaires est primordiale pour cette mesure. Un recensement des supports existants et une mise en réseau des diffuseurs permettraient d'adopter une stratégie globale de communication.

E.1.5 : Participation à l'organisation de visites à vocation pédagogique sur le site : De nombreuses animations ont eu lieu pour les scolaires mais également pour le grand public. Une redéfinition de la mesure semble nécessaire afin de couvrir l'ensemble des publics, car actuellement les animations scolaires n'apparaissent nulle part. Par ailleurs, les structures proposant des sorties naturalistes sont nombreuses sur le département. Une concertation entre ces différents acteurs et une programmation commune permettrait d'avoir une cohérence dans les propositions.

E.1.6 : Actualisation et animation du classeur de liaison : La mesure a été sollicitée seulement la première année d'animation puis abandonnée par la suite. La continuité de cette mesure paraît discutable.

E.1.7 : Accompagnement des prestataires de sports et loisirs de nature dans une démarche de qualification environnementale de leur activité : Cinq formations labélisées Natura 2000 et pilotées par le PNRCQ ont été proposées aux professionnels de sports et loisirs de pleine nature. Ces formations couvraient différents milieux : cavités, cause, falaise, etc. La participation à ces formations était faible. Dernièrement, deux formations de ce type ont eu lieu sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Dordogne Quercynoise sans grande réussite. L'intérêt réel des acteurs concernés est discutable. Sans implication du public visé, la mesure n'a aucune chance de fonctionner.

L'information et la sensibilisation des publics font partie des enjeux forts du programme Natura 2000. Des actions allant dans ce sens sont donc à pérenniser sur le territoire. Cependant, une redondance des actions pourrait s'avérer contre-productive. Une réflexion autour de la pertinence des outils de communication existants et à mettre en place pourrait donc s'engager.

5) Information, sensibilisation spécifique

Cette section comporte une unique mesure :

- E.2.1 : Création d'un guide pédagogique sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire pour les usagers de la rivière et des falaises.

Après quatre ans de concertation de 2008 à 2011, ce travail piloté par le PNRCQ a abouti à la rédaction et la signature d'une charte encadrant l'activité escalade, ainsi qu'un dépliant sur la richesse des falaises. Il faudrait transposer cette expérience positive vers d'autres activités de pleine nature comme la spéléologie.

C) AXE III : SUIVI ET EVALUATION DU DOCOB :

1) Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire :

Bilan :

Cette section comprend 4 mesures :

Code	Mesures
F.1.1	Suivi des gîtes à Chiroptères identifiés sur le site et prospections de nouveaux gîtes
F.1.2	Suivi des Odonates d'intérêt communautaire
F.1.3	Etude de caractérisation des habitats du Toxostome et de la Lamproie de Planer
F.1.4	Inventaire et évaluation de l'effectif des populations de Loutres

Aucune de ces mesures n'a réellement été mobilisée. Une prospection sur les Chiroptères de la commune de Vers a été réalisée en 2013 dans le cadre du projet de contrat Natura 2000. Par ailleurs, Claude Milhas réalise annuellement un suivi pour le CENMP concernant les gîtes du château de Cénevières (hors périmètre Natura 2000).

On peut également citer le travail réalisé par un stagiaire du PNRCQ sur la Loutre en 2008-2009.

Conclusions :

Le suivi et la connaissance du patrimoine naturel du site Natura 2000 est un enjeu fort du territoire. Cependant, la connaissance reste un enjeu secondaire vis-à-vis de la contractualisation agricole et non agricole.

Avec le potentiel de contractualisation qui a quasiment atteint son maximum, principalement concernant les contrats agricoles, les mesures de suivis sont le futur des sites Natura 2000. Cependant, ces mesures sont coûteuses et non prioritaires. Il pourrait être intéressant de développer une stratégie d'expertise à l'échelle des sites du département sur des EIC et HIC sélectionnés.

2) Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire

Bilan :

La mesure suivante constitue cet axe :

Code	Mesures
F.2.1	Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire majeurs du site

Le suivi et l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire majeurs du site n'ont pas été à proprement parler réalisés. Cependant, lors de la réalisation des contrats MAETER et des contrats ni-ni, une cartographie précise des HIC et EIC est

réalisée à chaque fois. De plus, dans le cas des renouvellements de contrat (plus de 90% des contrats engagés) un bilan écologique est mené sur les parcelles réengagées. Ce travail permet de caractériser l'évolution du milieu par rapport à la première expertise. Ces données sont ensuite compilées dans une couche SIG unique et donc actualisée en permanence pour les parcelles contractualisées.

Conclusions :

L'évaluation de l'état de conservation des HIC et d'autant plus sur les espaces contractualisés et restaurés est importante. Elle permet d'avoir du recul sur les actions menées et sur l'efficacité du type de travaux mis en œuvre. De manière plus globale, elle permet d'évaluer l'état général des HIC du site et donc la priorisation des objectifs de conservation. Une cartographie actualisée des zones en contrat existe déjà, cependant, aucune analyse n'a été réalisée. Une telle étude permettrait d'apprécier l'impact des contrats Natura 2000 (MAEC principalement) sur les habitats d'intérêt communautaire.

Par ailleurs, chaque contrat ni-ni a donné lieu à un suivi naturaliste et administratif. Cela permet de suivre l'impact des travaux et leur bon déroulement. Cela permet également de réorienter les pratiques en cas de besoin. Il paraît donc opportun de poursuivre cette action. Cependant, aucune mesure du DOCOB ne l'encadre, créer une mesure en ce sens serait opportun.

Un tableau synthétique de l'évaluation des mesures est disponible en *annexe 2*. Il permet d'avoir une vision d'ensemble sur les mesures à conserver, à supprimer ou à modifier.

Le tableau complet de l'évaluation des mesures est également disponible en *annexe 3*.

III – SYNTHÈSE DE L'ANIMATION :

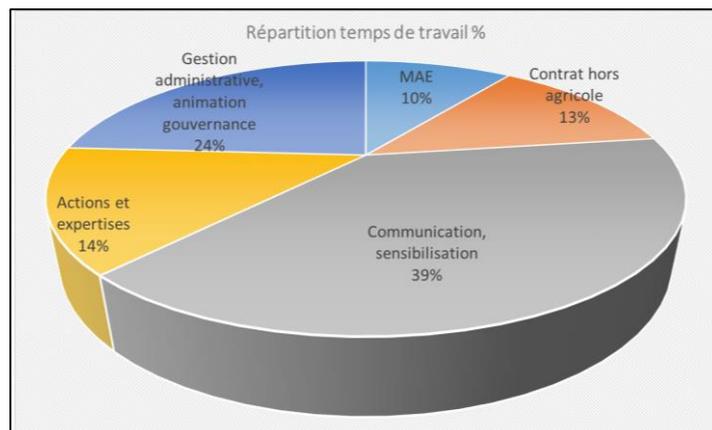
Cette analyse s'appuie sur le tableau de synthèse de l'animation présent en *annexe 4*.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions réalisées par catégorie d'animation :

Axe	Ss Axe	2008-2015
MAETER	Pré-diagnostic	9
	Contrat	7
	Suivi	7
	Surface	108,2
NI-Ni	Projets différents	7
	Signature	1
Information Communication	Intervention CM	13
	Rencontre conseil municipaux	13
	Intégration des objectifs de conservation de Natura dans les projets d'aménagement et de développement	5
	Courrier commune	70
	Sensibilisation école / Scolaire	22
	Animation terrain	7
	Expo	6
	Bulletin site en site	7
	Démarche accompagnement	1
	Plaquette info	3
	Réunion technique, partenaire	7
	Article de presse	20
	Formation	13
	Promotion Charte	5
Expertise	Inventaires complémentaires	3
Action	Ecobuage	2
	Guide méthodologique aide décision élu	1
	Evaluation incidence/ Appui porteur de projet	8
	ORPS	2
	Classeur de liaison	1
	Recherche périmètre étendu	1
	Site internet	5
	Carte AO	11
Gestion administrative	COFIL	7
	Groupe de travail, charte	2
	Réunion état	14
	Gestion administrative	7
	Bilan annuel	7
	Veille réglementaire	7
	Réunion technique	9

En répartition de jours, la ventilation est la suivante:

Actions	Nombre jours
MAE	47,5
Contrat hors agricole	60
Communication, sensibilisation	183,5
Actions et expertises	67,5
Gestion administrative, animation gouvernance	113,5
	472



L'animation du DOCOB s'est orientée vers un axe principal : la communication et la sensibilisation. Cet axe représente la majorité de l'activité d'animation et cette dominance est indirectement liée à la faible contractualisation des MAE sur le territoire. En effet, l'effort de sensibilisation a été très important de manière à enclencher une véritable dynamique auprès des collectivités et du public agricole. Cependant, les résultats de contractualisation sont faibles, ainsi le temps alloué à cette activité, qui est la plus chronophage en animation de manière générale sur les sites lotois, a été faible. La répartition de temps penche ainsi vers la communication, sensibilisation.

Le volet communication et sensibilisation est l'axe majeur de l'animation. Comme évoqué dans la partie précédente, il a permis de mettre en place plus de 100 actions auprès de nombreux publics (scolaire, grand public, élus, agriculteurs, professionnels du loisir, etc.). C'est un enjeu majeur du programme Natura 2000 même si son impact sur la conservation n'est pas quantifiable. Les outils qui ont été développés sont nombreux et diversifiés (exposition, article de presse, bulletin annuel, site internet, etc.), cependant leurs impacts sur le public et leurs appropriations ne sont pas connus. Il semble important que les collectivités concernées, les membres et structures du COPIL s'approprient ces outils et les mobilisent. Une modernisation des outils ou le développement de nouveautés pourraient s'envisager. Cependant, une concertation et une mutualisation entre les animateurs des différents programmes de conservations des habitats naturels pourraient améliorer la portée de ces outils et leurs pertinences.

Les actions mises en place et qui ont vu leur réussite reculer, comme les formations Natura 2000, doivent être modernisées ou abordées sous un autre angle : ouverture vers le grand public, journée technique, inventaires naturalistes participatifs, etc.

L'animation des MAE représente seulement 13% du temps de travail. L'investissement humain et financier de cet axe n'a pas été payant au vue du nombre de contrats réalisés et des surfaces contractualisées. Avec la validation de l'extension de périmètre en mars 2012, une recherche de nouveaux contractants a été menée en 2013-2014. Pour ce faire, un croisement cartographique entre les données PAC et la surface supplémentaire a permis d'identifier l'ensemble des potentiels bénéficiaires. Un courrier individuel expliquant la démarche leur a été envoyé. Suite aux retours, un pré-diagnostic a été réalisé en 2015 pour une signature de contrat en 2016. Le manque de motivation des exploitants peut s'expliquer

par le morcèlement très important du foncier sur le site. Ainsi, les surfaces individuelles éligibles sont généralement très faibles et n'incitent pas à la contractualisation. Par ailleurs, le périmètre du site, malgré son extension, reste très centré sur la rivière du Lot et exclu généralement les parties de cause des exploitants (N.B : les parcours sont les surfaces les plus contractualisées à l'échelle départementale). De plus, le plafond MAEC fixé à 300 euros a rendu inéligible certains exploitants volontaires et motivés par le programme.

On peut donc supposer que cet axe d'animation a aujourd'hui atteint son maximum si le périmètre n'évolue pas. En effet, la quasi-totalité des bénéficiaires intéressés et éligibles est actuellement engagée dans un contrat MAEC. Ainsi, sur le nouveau programme Natura 2015-2020 et les années à venir, le nombre de contrats devrait être très faible.

De plus, les enveloppes de financement ne seront disponibles que jusqu'en 2017. Le temps consacré à cet axe aura forcément encore tendance à diminuer.

Il est cependant important de rappeler que, de manière générale, pour les futures programmations comme pour la présente, les contrats MAE restent le principal outil de conservation des habitats naturels.

La part d'animation concernant les contrats Natura 2000 est relativement faible. Le ratio jours consacrés/surfaces contractualisées ou contrats signés est forcément inférieur à celui des MAE. Cependant, ce type de contrat permet de mettre en œuvre des travaux réalisés touchant des habitats absents de la contractualisation MAE comme les mares à herbiers de characées ou la ripisylve par exemple. Les projets actuellement en cours doivent être poursuivis au vue de l'effort d'animation déjà réalisé et de l'avancement des projets. La mise en œuvre des projets sur la ripisylve est parfois compliquée à cause des multiples propriétaires concernés, cependant, c'est un enjeu de conservation majeur à l'échelle du site.

Par ailleurs, un projet comme l'AFP libre de Bouziès - St Cirq Lapopie a permis de restaurer des habitats particulièrement dégradés. De plus, cela a permis de fédérer des éleveurs autour d'une association afin d'entretenir le milieu et parallèlement de maintenir voire de développer l'activité agricole et donc économique de cette zone. D'ici la fin de la programmation, les actions de contractualisation pourraient se diriger vers ce type de contrat en s'appuyant sur la démarche AFP du Conseil Départemental. Ce type de projet a le double avantage de permettre la restauration d'habitats dégradés par la remise en activité d'une zone en voie d'abandon. Dans le meilleur des cas cela peut permettre d'augmenter l'activité agricole des exploitants partenaires, voire même d'installer un nouvel agriculteur sur la zone.

Les projets à grande échelle impliquant de nombreux partenaires (PNRCQ, Conseil Départemental, Fédération de chasse, monde agricole, collectivités) sont à privilégier.

Les actions connexes et expertises représentent une part non négligeable du temps d'animation (14 %). Elles ont principalement concerné les évaluations d'incidences et l'appui aux porteurs de projet, les cartographies A0 et les demandes ponctuelles, ainsi que la mise en place et l'actualisation du site internet (qui relève plus de la partie communication finalement). Dans le contexte de réduction de la contractualisation, ces actions annexes doivent être privilégiées. La définition de nouvelles mesures et l'amélioration des mesures existantes est donc primordiale pour donner une nouvelle impulsion au site Natura 2000. Les actions de suivis et d'expertises pourraient être favorisées. Cependant, ces mesures sont coûteuses et non prioritaires. Il serait donc intéressant de développer une stratégie d'expertise à l'échelle des sites du département sur des EIC et HIC sélectionnés.

La gestion administrative et l'animation de la gouvernance est la seconde activité la plus importante de l'animation avec 24% du temps y étant consacré. Des actions comme le bilan

annuel, la tenue des COIPL, SUDOCO, les réunions de réseau Natura 2000, etc. sont des obligations qui seront pérennisées. Aujourd'hui dans un contexte économique tendu, la gouvernance du site et la coordination ne doivent pas être relayées au second plan. La mobilisation du COPIL et son implication sont des clés pour la bonne mise en œuvre de Natura 2000. Ainsi, il serait intéressant d'impliquer au maximum le COPIL, en tenant des COPIL intermédiaires une à deux fois par an. Cela permettrait de faire émerger des projets beaucoup plus facilement.

Comme vu précédemment, la mise en réseau des acteurs/gestionnaires d'espaces naturels du département apparaît primordiale afin de rediriger les outils disponibles et de développer une stratégie commune, que ce soit en communication, conservation ou mutualisation des savoirs. Il est donc important de conserver un financement conséquent en ce sens. Un groupe de travail autour de ces acteurs pourrait être constitué et pourrait se réunir périodiquement afin d'avoir une réelle cohérence départementale sur les politiques de conservation de la nature.

CONCLUSION

A la lumière de cette évaluation, il apparaît important de mener une actualisation du document d'objectif.

L'actualisation devra porter en premier lieu sur le contenu du DOCOB. L'ensemble des différences constatées ne pourra pas être repris et modifié au vue du temps disponible pour la révision du document. Ainsi, la création d'un réel document de synthèse n'est pas envisageable. A minima, il sera important de valider la charte Natura 2000 et de l'intégrer au document, de mettre à jour le FSD et les données concernant le nouveau périmètre et enfin de constituer une réelle annexe cartographique suivant le modèle de l'ATEN.

Deuxièmement, les fiches mesures devront être révisées avec la suppression des mesures inadaptées et la modification de certaines mesures pour les rendre pertinentes. Les mesures qui ont bien fonctionné et qui ne nécessitent pas de modifications devront être conservées en l'état. Plus généralement, un rappel du nouveau cadre réglementaire avec le nouveau programme Natura 2000 et les MAEC devra être intégré au DOCOB. Les fiches mesures devront également être mises à jour vis-à-vis du nouveau dispositif (types d'opérations, montants, etc.).

Enfin, la conduite de l'animation sera le reflet des fiches mesures conservées, modifiées ou nouvellement créées, ainsi que de leurs hiérarchisations.

ANNEXES :

Annexe 1 : Grille d'évaluation du contenu d'un DOCOB (ATEN)

	Rubrique	élément à vérifier	question à se poser	Présent			Qualité *	Remarques
				oui	Partielle ment	non		
Généralités	couverture	code et nom du site concerné	présence / absence				2	Les logos ne sont pas tous présents. Il faudrait rajouter les logos de l'adasea, DREAL, Europe, etc. La date est fautive, la validation du document date du 06/08/2008 donc août 2008. Faut-il mettre la date de validation du Docob ou bien celle de finalisation du document?
		date						
		logos						
	présentation du Docob	structure porteuse	présence / absence				2	Il manque les informations concernant le/les chargés de missions (utile?) et elles pourraient être plus détaillées pour la structure porteuse (Etat/Préfet). Les informations sur l'opérateur sont présentes mais pourraient être réactualisées, de plus changement d'opérateur en 2015.
		opérateur						
		chargé de mission						
		contributeurs techniques et scientifiques						
		composition du Copil						
	présentation de Natura 2000	en France et en Europe	présence / absence				4	Une présentation rapide du réseau européen est bien présente. De plus, une présentation du DOCOB, de son processus d'élaboration et des contrats sont intégrés à l'introduction. Cependant, les contextes aux niveaux national, régional et départemental ne sont pas présentés. Cartes à intégrer?
		dans la région / le département						
présentation du site	fiche d'identité avec éléments du FSD	présence / absence				3	De nombreux éléments de présentation sont manquants, il sera judicieux de créer deux nouveaux paragraphes: l'un sur les éléments FSD et la directive concernée et l'autre sur les éléments de localisation du site (zone biogéographique, région, etc.). Cartographie du périmètre du site est annexée au volume 2. Il faudrait peut-être annexer au volume 1 les cartes obligatoires, voir optionnelles. Périmètre et surfaces sont fausses.	
	directives concernées							
	zone biogéographique							
	région(s)							
	département(s)							
	commune(s)							
	superficie							
données administratives	structures intercommunales concernées	EPCI concernés par le territoire du site				2	Les EPCI ne sont pas présentés. Les politiques territoriales locales sont décrites dans le chapitre 2 - A "les données existantes". Il n'y a pas d'analyse du foncier dans cette partie. Cependant elle existe dans la partie diagnostic socio-economique.	
	politiques territoriales locales	chartes forestières, environnementales, documents d'urbanisme						
	zonages espaces naturels	ZNIEFF, APPB, RN, PN, SC/SI, etc...						
	foncier	y a-t-il une analyse ou des éléments concernant la nature des propriétés foncières (public/privé, morcellement, etc...) ?						
données abiotiques	climat	Ces données sont-elles décrites de façon à expliquer les milieux, habitats, espèces présentes? Sont-elles compréhensibles? Les sources sont-elles citées?				1	Les données décrites sont concises, compréhensibles et expliquent les milieux présents. Les sources ne sont cependant pas citées.	
	géologie							
	topographie							
	pédologie							
	hydrologie							

rapport de présentation	diagnostic écologique	milieux	les grands milieux / écosystèmes sont-ils décrits?				1	RAS, informations conformes aux attentes
			sont-ils liés aux habitats et espèces présentés ensuite?					
		habitats	liste des HIC				1	Une présentation des HIC est faite dans la partie 2 - B "Valeur patrimoniale du site". Les fiches habitats sont intégrées à la partie 4 - A "analyse écologique". Elles pourraient figurer dans les annexes. Les autres habitats non IC sont cités dans un tableau puis décrits par ensemble (habitats forestiers, fructifères, etc). Cartographie HIC présente en annexe. La liste des cartes en p. 348 est fautive. L'ensemble du volume 2 est annexé. Il faudrait faire apparaître uniquement les cartes obligatoires voir les optionnelles. Les surfaces en habitats sont quantifiées dans le tableau récapitulatif p.102-103 seulement pour les HIC. Les référentiels EUR27 et Corine Biotope sont utilisés. Les informations concernant les données qualitatives et l'état de conservation peuvent être rapidement abordées, cependant ces informations sont bien présentes et complètes dans les fiches habitats.
			cohérence liste HIC / FSD du site ?					
			autres habitats non IC sont-ils décrits ?					
			cartographie présente ? cf annexes					
			surfaces d'habitats quantifiées ?					
			référentiels utilisés (EUR 27 / Corine Biotope)					
			tableau récapitulatif des habitats					
			données qualitatives sur les habitats (fonctionnalité, tendances évolutives...)					
	état de conservation des habitats renseigné?							
	espèces	liste des EIC				2	Liste des EIC est présente mais en partie 4 - A. Elles sont également toutes décrites dans cette partie. Il y a une différence entre la liste des EIC du DOCOB et celle du FSD. Le FSD fait mention de deux espèces supplémentaires: la Barbastelle d'Europe et le Minioptère de Schreibers. Les autres espèces patrimoniales sont présentées sous forme d'un tableau. Seules 3 sont décrites: le Grand Duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc et le faucon Pèlerin. Ces 3 espèces sont toutes inscrites aux annexes de la directive "Oiseaux" et bénéficient d'une protection nationale intégrale. Cartographies présentes. L'ensemble du volume 2 est annexé. Il faudrait faire le tri des cartes à faire apparaître. Aucune données quantitatives dans le chapitre II, mais présentes dans les fiches espèces si disponibles. Etat de conservation des espèces n'est pas particulièrement traité. Le tableau page 75 fait mention des statuts de protection, de la valeur patrimoniale et de la liste rouge française. La distribution et la vulnérabilité sont précisées dans les fiches espèces. Les données qualitatives sur les espèces apparaissent dans les fiches espèces.	
		cohérence liste EIC / FSD du site ?						
		autres espèces patrimoniales non IC décrites ?						
		cartographie présente ? cf annexes						
		données quantitatives ?						
		état de conservation des espèces renseigné?						
	données qualitatives sur les espèces (fonctionnalité, habitats, tendances évolutives...)							
	analyse écologique et fonctionnelle	les données habitats / espèces sont-elles croisées?				4	Les données espèces et habitats ne sont pas croisées.	
		sont-elles présentes?				1	Les fiches espèces et habitats sont dans le corps du texte. Elles sont compréhensibles et associées aux activités socio-économiques. A voir s'il ne faudrait pas les mettre en annexe.	
fiches habitats/espèces (en annexe idéalement)	les fiches sont-elles adaptées localement?							
	sont-elles compréhensibles et associées clairement aux activités socio-économiques?							
enjeux de conservation	sont-ils clairement décrits?				1	Les enjeux de conservation sont clairement décrits dans la partie IV. La hiérarchisation est présente dans le vol.3. Elle devrait apparaître dans le document de synthèse.		
	sont-ils hiérarchisés?							
diagnostic socio-économique	description des activités sur le site	les activités socio-éco du site sont-elles décrites?			2	Problème de numérotation du sommaire pour le chapitre 3. Les activités socio-éco sont bien décrites. Les pratiques sont également analysées. Cependant, les données datent de 2005/2006. Les diagnostics agricole et forestier sont complets mais les données datent de 2005/2006, elles pourraient être réactualisées. Tendances évolutives décrites pour certaines activités mais pas toutes.		
		les pratiques sont-elles analysées?						
		les interactions entre activités (conflits d'usage) sont-elles présentées?						
	les tendances évolutives sont-elles prises en compte et décrites?							
influence des activités sur les HEIC	les activités sont elles croisées avec le diagnostic écologique				3	Seule l'activité agricole est très légèrement croisée avec le diagnostic écologique.		

Objectifs	Objectifs de développement durable		sont-ils exprimés en relation avec les enjeux issus des diagnostics précédents?			2	La rédaction du DOCOB a eu lieu en 2006-2008. Le cahier des charges pour la rédaction des DOCOB de l'ATEN faisant mention des objectifs de DD est paru en 2008. Ces objectifs ne sont donc pas clairement définis. Cependant, la partie B du chapitre IV correspond aux orientations de gestion du site. Il faudrait donc replacer ces objectifs dans un contexte de développement durable, ce qui est sous jacent aux propositions actuelles.
	Objectifs opérationnels	objectifs précisant les objectifs de DD (optionnels)	existe-t-il des objectifs opérationnels qui précisent les objectifs de développement durable? sont-ils SMART? ont-ils une plus value pour la compréhension des objectifs à atteindre par le Docob?			4	La rédaction du DOCOB a eu lieu en 2006-2008. Le cahier des charges pour la rédaction des DOCOB de l'ATEN faisant mention des objectifs de DD est paru en 2008. Ces objectifs ne sont donc pas définis. Les notions abordées concernent les préconisations générales de gestion et les grandes orientations.
Mesures	Mesures de gestion	nature des mesures	les différentes natures de mesure sont-elles explicitées?			1	Ces informations se retrouvent dans le volume 3 du DOCOB et non dans le document de synthèse. De manière générale, la structuration du DOCOB est à revoir entièrement car il n'y a pas de volume de synthèse à proprement parler. Le vocabulaire et les formulations, concernant principalement les contrats, sont parfois erronés. En effet, les dispositifs et contrats à l'époque de la rédaction du DOCOB n'étaient pas les mêmes. Il faut donc revoir la sémantique des fiches actions, voir même du DOCOB dans son ensemble.
			les mesures d'animation (mise en œuvre du Docob) sont-elles présentes?				
	fiche mesure	le but de la mesure est-il présenté?			1	Les surfaces et/ou les zones concernées sont quantifiées quand l'information était disponible, mais le propos concerne les résultats attendus. Le niveau de priorité n'est pas directement mentionné dans les fiches. Page 36 un tableau présente la synthèse des objectifs de gestion par enjeu de conservation. Ce tableau classe les enjeux en 2 catégories: prioritaire et secondaire. Un tableau récapitulatif des actions par enjeu de conservation est disponible en page 205. Pour toutes les mesures agricoles les engagements spécifiques sont mentionnés et chiffrés. Pour le reste des mesures, il y a une distinction entre les engagements rémunérés ou non. Cependant, cette information ne peut pas apparaître pour chaque mesure car la distinction n'est pas toujours de mise. Il faut préciser que cette distinction existe dans les cahiers des charges des mesures MAET et des contrats hors agricoles. Les maitres d'oeuvre potentiels sont précisés sous la mention "opérateurs". Les maîtres d'ouvrage ne sont pas précisés. Les financeurs potentiels ne sont pas tous cités. Un plan de financement est présenté dans chaque fiche mais il indique uniquement la répartition de financement entre l'Etat, l'Europe, la région et le département. Concernant les mesures MAET, il y a une référence aux engagements. En effet, dans chaque fiche, les engagements unitaires mobilisés ainsi que leurs montants sont précisés. De plus, le code de l'action est précisé. Concernant les mesures hors contexte agricole, elles font référence à la "Circulaire du 27 AVRIL 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'Environnement". Les fiches mesures correspondantes à des MAET et des contrats non agricoles n'ont pas d'échéancier car ces mesures se mobilisent en fonction de l'émergence des projets de contrats. Pour le reste des fiches et si cela était faisable, un écheancier prévisionnel est proposé. Des indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche mesure. Il n'y a pas à proprement parlé de "points de contrôle", cependant dans chaque fiche les engagements sont décrits et donc nous savons sur quoi porte l'engagement. De plus, il est indiqué le résultat attendu.	
		l'action à mettre en œuvre est-elle décrite?					
		les habitats et espèces concernées sont-elles associées aux mesures ?					
		la surface et/ou les zones concernées sont-elles quantifiées?					
		y a-t-il un niveau de priorité mentionné?					
		les cahiers des charges des mesures contractuelles précisent-ils clairement les engagements rémunérés et non rémunérés constituant la mesure?					
		les maitres d'ouvrage / d'œuvre potentiels sont-ils mentionnés?					
		les financements potentiels sont-ils présentés?					
		y a-t-il une référence aux listes de mesures nationales du PDRH ou aux engagements MAET?					
		y a-t-il un échéancier prévisionnel?					
		y a-t-il des indicateurs de suivi?					
y a-t-il des points de contrôle?							

Annexe 2 : Tableau évaluation des mesures

Priorisation : 1 : Maintenir / 0 : Supprimer / 2: A discuter/revoir

CODE MESURE	MESURE	TYPOLOGIE DE LA MESURE	PRIORITE	OBJECTIFS	Résultats	REALISATION (indicateur suivi)	NOMBRE DE CONTRAT	TYPE DE CONTRAT	SURFACE CONTRACTUALISEE	EFFICACITE	MOYENS MOBILISES (euros)	MOYENS MOBILISES (jours)	EFFICIENC E	RAISON DE L'ECART	PERSPECTIVES D'AMELIORATION	MESURES A POURSUIVRE ET PRIORITE	COMMENTAIRES
A.1.1	Diagnostic éco-pastoral	animation/communication/sensibilisation	1			100%	9	MAE	108,02	totale	14920	40	Oui	Peu de surfaces au vue du nombre de contrats. Dû à un foncier très morcelé sur le site	Avoir une approche plus transversale du diagnostic de manière à réduire le nombre d'intervenants et donc le nombre de jour de travail	1	9 contrats MAE pour 9 diagnostics Le diagnostic écopastoral est une phase incontournable dans la démarche de contractualisation
A.2.1.a/b	Pelouses sèches : Entretien par pâturage. Possibilité de gestion mécanique des refus - Gestion d'une pelouse ouverte - MP_N912_HE01/HE02	gestion des habitats et especes	1	50 ha engagé	204%	19,21% des HIC	7	MAE	102,3	moyenne	14920 euros en diag 67818,10 en contrat	44	Oui	Le résultat attendu est largement dépassé. Cependant, le pourcentage d'habitat contractualisé reste faible. Toutefois le chiffre est à relativiser car il concerne l'ensemble des HIC et non seulement les surfaces contractualisables.	Etude de la surface réellement contractualisable. Mise en place de nouvelles mesures	1	L'indicateur de suivi est à revoir. Il faudrait étudier la surface en contrat vis-à-vis de la surface contractualisable. La chiffre est à séparer en deux. La gestion pastorale simple doit être séparée de la réouverture du milieu.
A.2.2.a/b	Landes : Entretien par pâturage. Possibilité d'ouverture mécanique préalable si embroussalement MP_N912_HE03/(HE04)	gestion des habitats et especes	1	80 ha	2,47%	0,37 % des HIC	1	MAE	1,98	faible	14920 euros en diag 2513,70 euros en contrat	41	Non	Recalculer chiffre avec surface contractualisable. La mise en ouvre de la mesure est difficile sur territoire. Les zones concernées sont souvent les moins accessibles du foncier agricole et peu mécanisables, excepté pour des engins de travaux forestiers.	Etude de la surface réellement contractualisable. Mise en place de nouvelles mesures	1	L'indicateur de suivi est à revoir. Il faudrait étudier la surface en contrat vis-à-vis de la surface contractualisable. Cette fiche devrait intégrer la HE02 afin de former une fiche consacrée à la réouverture du milieu. La réouverture du milieu est un enjeu principale du site N2000.
A.2.3.a/b	Parcours boisés : Entretien par pâturage. Possibilité de réhabilitation sylvopastorale MP_N912_HE04	gestion des habitats et especes	1	Quelques ha	0	0	0	MAE	0	faible	14920 euros en diag	40	Non	Recalculer chiffre avec surface contractualisable. Promotion de la mesure insuffisante sur le territoire. Peu de surfaces éligibles.	Les propriétaires privés et forestiers doivent être les principaux gestionnaires de ce type d'espace. Ouvrir et promouvoir l'outil vers ce public. Révision du périmètre en prenant la cause et les réalités foncières en considération (SAU complète, propriétaires intéressés, etc.)	1	L'indicateur de suivi est à revoir. Il faudrait étudier la surface en contrat vis-à-vis de la surface contractualisable. Ouvrir vers des bénéficiaires non agricoles.
A.2.4.a/b	Prairies maigres de fauche : Entretien par la fauche tardive. Possibilité de limiter ou interdire la fertilisation MP_N912_HE07/08	gestion des habitats et especes	1	15 ha	26,13%	0,74 % des HIC	4	MAE	3,92	moyenne	14920 euros en diag 5698,11 euros en contrat	42	Non	Recalculer chiffre avec surface contractualisable. Faibles surfaces éligibles.	Difficiles	1	Le foncier agricole est extrêmement morcelé sur le territoire. L'agriculture dominante concerne la polyculture. Les surfaces éligibles sont rares et menacées par le changement de destination des parcelles
A.2.5	Restauration et / ou entretien de points d'eau - MP_N912_LI1	gestion des habitats et especes	1	Quelques mares	0	0	0	MAE	0	faible	14920 euros en diag	40	Non	Les points d'eau concernés sont peu nombreux sur le site. Le nombre d'année d'entretien demandé (5) est trop important.	Réduire le nombre d'année d'intervention de la mesure (1 ou 2). Ouvrir la mesure aux autres bénéficiaires et la promouvoir sur le territoire.	1	Le fait de baisser le nombre d'année d'intervention rendrait la mesure réaliste. Cependant, le montant d'aide proposé sera alors réduit et l'attractivité de la mesure pourrait devenir insuffisante.
A.2.6	Entretien de haies localisées de manière pertinente	gestion des habitats et especes	1	Réseau de haie	0	0	0	MAE	0	faible	14920 euros en diag	40	Non	La contrepartie financière ne couvre pas les frais réels devant être engagés par l'agriculture	Revaloriser la mesure sinon la supprimer. Se rapprocher des associations arbres et paysages.	0	S'il n'y a pas de valorisation de cette mesure elle devra être abandonnée
A.2.7	Entretien de ripisylves	gestion des habitats et especes	1	Plusieurs ml	0	0	0	MAE	0	faible	14920 euros en diag	40	Non	La contrepartie financière ne couvre pas les frais réels devant être engagés par l'agriculture. Les zones concernées sont généralement sur le DPF et donc leurs entretien et gestion sont du ressort des collectivités (communes et com.com).	Diriger cette mesure vers les collectivités	0	La compétence gestion de berge n'est pas clairement attribuée sur le territoire suite à la loi Notre. Difficile de mobiliser les collectivités.
A.2.8	Entretien d'arbres isolés ou en alignements	gestion des habitats et especes	1	2 arbres	0	0	0	MAE	0	faible	14920 euros en diag	40	Non	La contrepartie financière ne couvre pas les frais réels devant être engagés par l'agriculture	Revaloriser la mesure sinon la supprimer. Se rapprocher des associations arbres et paysages.	0	S'il n'y a pas de valorisation de cette mesure elle devra être abandonnée
A.2.9	Entretien de bosquets	gestion des habitats et especes	1	Quelques m² de bosquet	0	0	0	MAE	0	faible	14920 euros en diag	40	Non	La contrepartie financière ne couvre pas les frais réels devant être engagés par l'agriculture.	Revaloriser la mesure sinon la supprimer	0	S'il n'y a pas de valorisation de cette mesure elle devra être abandonnée

CODE MESURE	MESURE	TYPOLOGIE DE LA MESURE	PRIORITE	OBJECTIFS	Résultats	REALISATION (indicateur suivi)	NOMBRE DE CONTRAT	TYPE DE CONTRAT	SURFACE CONTRACTUALISEE	EFFICACITE	MOYENS MOBILISES (euros)	MOYENS MOBILISES (jours)	EFFICIENC E	RAISON DE L'ECART	PERSPECTIVES D'AMELIORATION	MESURES A POURSUIVRE ET PRIORITE	COMMENTAIRES
B.1.1	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	gestion des habitats et especes	1	Restauration de 50% des HIC embroussaillés	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Les espaces visés sont souvent agricoles et donc inéligibles à ce type de contrat. Foncier morcelé.	Création d'AFP à l'intérieur du territoire. Mobilisation des propriétaires privés en groupement.	1	Mesure à mobiliser sur de grands espaces
B.1.2	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	gestion des habitats et especes	1	Equipement de 20% des parcelles de pelouses et de landes HIC débroussaillées	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrats NI-Ni sur le site.	Création d'AFP à l'intérieur du territoire. Mobilisation des propriétaires privés en groupement.	1	Mesure à poursuivre car indispensable en cas de contrat NI-NI sur les milieux secs.
B.1.3	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	gestion des habitats et especes	1	Mise en gestion de 50% des HIC concernés	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrats NI-Ni sur le site.	Création d'AFP à l'intérieur du territoire. Mobilisation des propriétaires privés en groupement.	1	Mesure à poursuivre car indispensable en cas de contrat NI-NI sur les milieux secs.
B.1.4	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	gestion des habitats et especes	1	Mise en gestion de 50% des HIC concernés	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrats NI-Ni sur le site. Les espaces visés sont souvent difficiles d'accès et délaissés par les exploitants.	Création d'AFP à l'intérieur du territoire. Mobilisation des propriétaires privés en groupement.	1	L'HIC 6510 est prioritaire à l'échelle du site
B.1.5	Chantier d'entretien des milieux ouverts par girobroyage ou débroussaillage léger	gestion des habitats et especes	1	restauration de 50% des HIC embroussaillés	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Les espaces visés sont souvent agricoles et donc inéligibles à ce type de contrat. Foncier morcelé.	Création d'AFP à l'intérieur du territoire. Mobilisation des propriétaires privés en groupement.	1	Mesure à mobiliser sur de grands espaces
B.1.6	Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	gestion des habitats et especes	1	Réhabilitation de 20% des parcelles en HIC	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrats NI-Ni sur le site.	Se rapprocher des associations de planteurs	2	A faire évoluer ou supprimer la mesure
B.1.7	Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	gestion des habitats et especes	1	Entretien de 20% des parcelles en HIC	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrats NI-Ni sur le site.	Se rapprocher des associations de planteurs	2	A faire évoluer ou supprimer la mesure
B.1.8	Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec	gestion des habitats et especes	1	Entretien de 50% des parcelles en HIC	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrats NI-Ni sur le site.	Création d'AFP à l'intérieur du territoire. Mobilisation des propriétaires privés en groupement.	1	à supprimer ou pas?
B.1.9	Création ou rétablissement de mares	gestion des habitats et especes	1	Réhabilitation de 20% des points d'eau concernés	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Le nombre de points d'eau non détenu par des agriculteurs doit être limité sur le site.	Il faut mener un projet de restauration de grande envergure, incluant le maximum de points d'eau, de manière à mobiliser et créer une dynamique autour des propriétaires	2	à supprimer ou pas?
B.10	Entretien de mares	gestion des habitats et especes	1	Entretien de 20% des point d'eau concernés	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Le nombre de points d'eau non détenu par des agriculteurs doit être limité sur le site.	Il faut mener un projet de restauration de grande envergure, incluant le maximum de points d'eau, de manière à mobiliser et créer une dynamique autour des propriétaires	2	à supprimer ou pas?
B.2.1	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	gestion des habitats et especes	1	Restauration et entretien de 1000 m² de clairières	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Faible communication autour de cette mesure		0	Cette mesure est mal définie. L'entretien et réouverture des HIC visés sont déjà pris en charge par d'autres mesures
B.2.2	Création ou rétablissement de mares forestières	gestion des habitats et especes	1	Entretien de 20% des point d'eau concernés	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Le nombre de points d'eau non détenu par des agriculteurs doit être limité sur le site.	Il faut mener un projet de restauration de grande envergure, incluant le maximum de points d'eau, de manière à mobiliser et créer une dynamique autour des propriétaires	2	à supprimer ou pas?
B.2.3	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	gestion des habitats et especes	1	Réhabilitation et recréation de 20 ha de ripisylves	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrat signé. Les zones concernées concernent une multitude de propriétaires différents. Afin d'agir sur un linéaire suffisant, il faut donc mobiliser l'ensemble des propriétaires concernés. De plus, les collectivités ont du mal à s'engager dans cette mesure car la compétence de gestion des berges n'est pas clairement établie sur le territoire (Com. Com. et communes se renvoient la balle..).	4 projets de contrats ont eu lieu sans signature à l'heure actuelle pour de la restauration de ripisylve. Un premier sur la commune d'Arcambal (Fabrice C. avait déjà essayé sans réussite), Gd Cahors (Arcambal 2), Com. com. Lot Célé et Cénevière. Promouvoir cet outil auprès des collectivités.	1	Enjeu fort pour le territoire. Après un effort d'animation, les collectivités sont intéressées.
B.2.4	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	gestion des habitats et especes	1	Elimination ou limitation d'un certain pourcentage d'une espèce végétale indésirable	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Cette mesure est directement lié à la restauration de ripisylves. Pas de contrat	Le potentiel contrat de Cénevière intègre cette mesure.	1	Mesure complémentaire de la précédente
B.2.5	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	gestion des habitats et especes	1	RAS	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrats NI-Ni sur le site. Les forestiers n'ont pas manifesté de motivation pour cette mesure	Faire une prospection avancée des arbres à enjeux pour mieux cibler la mesure	2	Prospections supplémentaires ou abandon de la mesure
B.2.6	Travaux d'irrégularisation de peuplement forestier selon une logique non productive	gestion des habitats et especes	1	RAS	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrats NI-Ni sur le site. Les forestiers n'ont pas manifesté de motivation pour cette mesure		2	Mesure à abandonner
B.2.7	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	gestion des habitats et especes	1	RAS	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrats NI-Ni sur le site. Les forestiers n'ont pas manifesté de motivation pour cette mesure	Mesure à ouvrir d'avantage. Les surfaces se trouvant en situation d'absence de sylviculture ne sont pas éligibles. Faire une prospection avancée des arbres à enjeux pour mieux cibler la mesure	2	Prospections supplémentaires ou abandon de la mesure. Enjeu fort pour les insectes saproxylophages
B.2.8	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	gestion des habitats et especes	1	RAS	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrat NI-Ni sur le site.	Pourrait être éventuellement mobilisée dans le cadre des contrats sur la ripisylves	1	Maintenir la fiche action car elle permet une souplesse dans les contrats NI-Ni
B.2.9	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	animation/communication/sensibilisation	1	RAS	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrat NI-Ni sur le site.	RAS	2	Mesure complémentaire permettant l'information des usagers

CODE MESURE	MESURE	TYPOLOGIE DE LA MESURE	PRIORITE	OBJECTIFS	Résultats	REALISATION (indicateur suivi)	NOMBRE DE CONTRAT	TYPE DE CONTRAT	SURFACE CONTRACTUALISEE	EFFICACITE	MOYENS MOBILISES (euros)	MOYENS MOBILISES (jours)	EFFICIENC E	RAISON DE L'ECART	PERSPECTIVES D'AMELIORATION	MESURES A POURSUIVRE ET PRIORITE	COMMENTAIRES
B.3.1	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	gestion des habitats et especes	1	Réhabilitation et création de 20 ha de ripisylves	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrat signé. Les zones concernées concernent une multitude de propriétaires différents. Afin d'agir sur un linéaire suffisant, il faut donc mobiliser l'ensemble des propriétaires concernés. De plus, les collectivités ont du mal à s'engager dans cette mesure car la compétence de gestion des berges n'est pas clairement établie sur le territoire (Com. Com. et communes se renvoient la balle..).	4 projets de contrats ont eu lieu sans signature à l'heure actuelle pour de la restauration de ripisylve. Un premier sur la commune d'Arcambal (Fabrice C. avait déjà essayé sans réussite), Gd Cahors (Arcambal 2), Com. com. Lot Célé et Cénevière. Promouvoir cet outil auprès des collectivités.	1	Enjeu fort pour le territoire. Après un effort d'animation, les collectivités sont intéressées.
B.3.2	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	gestion des habitats et especes	1	Entretien et maintien dans un état de conservation favorable de 20% des ripisylves	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrat signé. Les zones concernées concernent une multitude de propriétaires différents. Afin d'agir sur un linéaire suffisant, il faut donc mobiliser l'ensemble des propriétaires concernés. De plus, les collectivités ont du mal à s'engager dans cette mesure car la compétence de gestion des berges n'est pas clairement établie sur le territoire (Com. Com. et communes se renvoient la balle..).	4 projets de contrats ont eu lieu sans signature à l'heure actuelle pour de la restauration de ripisylve. Un premier sur la commune d'Arcambal (Fabrice C. avait déjà essayé sans réussite), Gd Cahors (Arcambal 2), Com. com. Lot Célé et Cénevière. Promouvoir cet outil auprès des collectivités.	1	Enjeu fort pour le territoire. Après un effort d'animation, les collectivités sont intéressées.
B.3.3	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	gestion des habitats et especes	1	Réhabilitation et création de mètres linéaires de berges	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Mesure qui nécessite une grande compétence hydrologique. Ce type de projet doit s'intégrer dans des projets de réhabilitation à grande échelle.	Ce n'est peut être pas à Natura 2000 de lancer ce genre d'initiative. La maîtrise technique doit être grande. Il faudrait s'associer à d'autres structures et d'autres programmes pour porter ce type de projet.	1	Trouver des partenaires ou abandonner la mesure
B.3.4	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	gestion des habitats et especes	1	Réhabilitation et création de mètres linéaires de berges	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Mesure très coûteuse. Pour une passe à poisson on parle de plusieurs millions d'euros	Je ne pense pas que Natura 2000 a vocation à porter ce type de mesure	0	Mesure à supprimer
B.3.5	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	gestion des habitats et especes	1	RAS	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Cette mesure est directement lié à la restauration de ripisylves. Pas de contrat	Le potentiel contrat de Cénevière intègrerait cette mesure.	1	Mesure complémentaire des mesures de restauration de ripisylve. Cette mesure est redondante avec la mesure B.2.4
B.3.6	Restauration de frayères	gestion des habitats et especes	1	Restauration zone de frais	1	1	0	NI-NI	une centaine de ml	moyenne	15 812,14	16j + jour animation générale, cf. bilan	Oui	RAS	Identifier l'ensemble des zones potentiels sur le territoire	1	Malheureusement, le contrat n'a pas pu aller à son terme du fait de la présence de composés chimiques dans les sédiments à retirer. Les coûts de traitement et de transport étaient donc trop élevés pour être éligibles.
B.4.1	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès	gestion des habitats et especes	1	RAS	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrat NI-NI sur le site. Mesure complémentaire à des mesures de réouverture et restauration.		2	Mesure complémentaire aux actions de restauration et de conservation
B.4.2	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	gestion des habitats et especes	1	RAS	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrat NI-NI sur le site. Mesure qui peut être très coûteuse en aménagement	Mieux définir les opérations éligibles	0	Trouver des partenaires ou abandonner la mesure
B.4.3	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	animation/communication/sensibilisation	1	RAS	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrat NI-NI sur le site. Mesure complémentaire à des mesures de réouverture et restauration.	Accompagner chaque contrat NI-NI de cette mesure	1	Cette mesure sera probablement mobilisée dans le cadre du projet en faveur des Chiroptères de la commune de Vers.
B.4.4	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	gestion des habitats et especes	1	RAS	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir nombre jour pr cette action	voir nombre jour pr cette action	Non	Pas de contrat NI-NI sur le site.	Pourrait éventuellement être mobilisée dans le cadre des contrats sur la ripisylves	1	Maintenir la fiche action car elle permet une souplesse dans les contrats NI-Ni. Redondance avec la mesure B.2.8
C.1.1	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	animation/communication/sensibilisation	1	RAS	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Pas de contrat NI-NI sur le site. Cette mesure vise principalement les Chiroptères. Cependant, les aménagements naturels pour ces espèces sont nombreux sur le site et le département	Définir les types d'aménagement concernés	1	Cette mesure sera probablement mobilisée dans le cadre du projet en faveur des chiroptères de la commune de Vers.
D.1.1	Veille et animation foncières sur le site	animation/communication/sensibilisation	1	Animation et veille. 20 dossiers en 5 ans	0	0	0	Action	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Les dossiers sont directement traités par la SAFALT/SAFER. Le public agricole est habitué à cet interlocuteur.	Renforcement des échanges entre structures. Information du public.	0	La SAFALT/SAFER remplie déjà cette mission.
D.1.2	Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire	animation/communication/sensibilisation	1	Animation et veille. Nbr dossier traités	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Les dossiers sont directement traités par la SAFALT/SAFER. Le public agricole est habitué à cet interlocuteur.	Renforcement des échanges entre structures. Information du public, principalement les propriétaires fonciers.	0	La SAFALT/SAFER remplie déjà cette mission. De plus, les SIEE du PNRCQ ont majoritairement une utilisation agricole. Superposition avec les MAETER.
D.1.3	Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'échanges amiables ponctuels	animation/communication/sensibilisation	1	Nombre projet à déterminer?	0	0	0	NI-NI	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Les dossiers sont directement traités par la SAFALT/SAFER. Le public agricole est habitué à cet interlocuteur.	Renforcement des échanges entre structures. Information du public, principalement les propriétaires fonciers.	0	La SAFALT remplie déjà cette mission. De plus, les SIEE du PNRCQ ont majoritairement une utilisation agricole. Superposition avec les MAETER. De plus, dans le cadre agricole cela est déjà encadré par les cessions/reprises des contrats MAETER.

CODE MESURE	MESURE	TYPLOGIE DE LA MESURE	PRIORITE	OBJECTIFS	Résultats	REALISATION (indicateur suivi)	NOMBRE DE CONTRAT	TYPE DE CONTRAT	SURFACE CONTRACTUALISEE	EFFICACITE	MOYENS MOBILISES (euros)	MOYENS MOBILISES (jours)	EFFICIENC E	RAISON DE L'ECART	PERSPECTIVES D'AMELIORATION	MESURES A POURSUIVRE ET PRIORITE	COMMENTAIRES
D.1.4	Animation foncière de valorisation pastorale de surfaces abandonnées ou en voie d'abandon	animation/communication/sensibilisation	1	Réalisation de 2 projets de valorisation pastorale	50%	50 propriétaires 174 ha	1	Action	174 ha	moyenne	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Oui	Montage de ce type de dossier est complexe et chronophage	Renforcement du partenariat avec le CD qui gère ce programme	2	Participation à la création de l'AFP de St Cirq Lapopie. Surface de 108 ha dont 19 en Natura 2000.
D.2.1	Action d'expérimentation de la pratique « éco buage », par brûlage dirigé, sur la lande à Buis	animation/communication/sensibilisation	1	Maintenir ouverture parcelle encore entretenues mais embroussaillées	0	2 années de concertation	0	Action	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Le risque, conséquent à l'utilisation de cette méthode de gestion, a du être rédhitoire.	Réunir les partenaires techniques et SDIS pour faire un essai	2	L'embroussaillage des landes à buis est un problème majeur sur le site Natura 2000. De plus, la MAETER visant la réouverture des milieux fortement embroussaillés est très peu contractualisée à cause de sa faible rémunération face aux efforts à produire. L'éco buage pourrait donc être une solution pour la reconquête des landes à buis en cours de fermeture avancée. Tentative de mise en place mais abandon de la mesure suite à la crainte des habitants et au traumatisme des incendies passés.
D.2.2	Action de régénération d'une parcelle après débroussaillage par implantation de graines issues de pelouses sèches du Causse afin de conserver le « système fourager » local	animation/communication/sensibilisation	1	Maintien d'un maximum d'hectares de pelouses sèches	0	0	0	Action	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	La régénération naturelle des pelouses sèches est satisfaisante de manière générale après débroussaillage. Seul en cas de grande sécheresse et en cas de surexploitation des sols, on peut constater une diminution de la richesse spécifique. L'expérimentation n'a pas eu lieu.	Viser les prairies de fauche. L'opération "fleurs de foin" déjà mise en œuvre dans de nombreux espaces naturels à fait ses preuves. Expérimentation prochaine de cette technique sur le site de la vallée de la Dordogne Quercynoise. De plus, le 6510 peut être issue d'une prairie temporaire restée suffisamment longtemps en herbe. La parcelle possède alors une composition plus ou moins représentative de la prairie maigre de fauche. Sa régénération sera donc possible avec plus ou moins d'amplitude.	2	Supprimer la mesure sur les milieux secs et expérimenter sur le 6510
D.3.1	Mise en oeuvre du Plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional des Causses du Quercy	animation/communication/sensibilisation	1	Maitien couple d'oiseaux d'intérêt communautaires. Maitien 8210.	0	1 charte mise en place	1	Action	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	L'enjeu de maintien du 8210 n'est pas prioritaire. En effet, cet habitat est très rarement menacé par des aménagements. De plus, la charte d'escalade et les évaluations d'incidence couvrent le développement raisonné de projets potentiellement impactants pour l'avifaune et l'HIC.	Renforcement des échanges entre les professionnels de l'escalade et les animateurs Natura 2000.	2	Certaines voies sont équipées sans que le comité départementale ne soit au courant. Cependant, le réseau des grimpeurs du Lot est réduit et cette information est discutable. Charte mise en place depuis 2009.
D.3.2	Création et mise en oeuvre d'une Charte de bonnes pratiques de la spéléologie sur les grottes des sites Natura 2000 du Parc naturel régional des Causses du Quercy	animation/communication/sensibilisation	1	Maintenir colonies EIC de Chirootères Responsabilisation des spéléologues	0	1 année de concertation	0	Action	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Colonies stables et suivis par le CEN MP Les spéléologues sont sensibilisés à ces thématiques	Faire une formation spécifique auprès de ce public si nécessaire.	2	Mesure à remplacer par formation ou rien. Sauf si le comité régional et départemental font la demande d'une charte. Discussion autour de la charte à déjà eu lieu sans à priori aboutir à quelque chose de concret.
D.3.3	Intégration des objectifs de conservation dans les projets d'aménagements et de développement communal	animation/communication/sensibilisation	1	Participation à des réunions de CM Déplacements ponctuels sur le terrain	100%	31	?	Action	0	Totale	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Oui	RAS	Faire une fiche pour les évaluations d'incidences	2	L'adasea.d'Oc est intervenue dans l'ensemble des conseils municipaux du site, une à deux fois. Est-il nécessaire de maintenir la mesure? Une partie de la fiche concerne les évaluations d'incidences qui pourraient être dans une fiche à part entière.
D.3.4	Suivi de l'état de conservation des berges et des ripisylves	animation/communication/sensibilisation	1	Participation à des réunions de CM Déplacements ponctuels sur le terrain	100%	8	?	Action	0	Totale	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Oui	RAS	Faire évoluer la fiche vers tous les milieux et créer une fiche évaluation d'incidence générale	2	Dans la réalité les évaluations d'incidence portent sur l'ensemble des HIC du DOCOB.
E.1.1	Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées	animation/communication/sensibilisation	1	Edition et diffusion un numéro par an	100%	7		Action		Totale	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Oui	RAS	Ouvrir le bulletin à toutes les structures et sites du département	2	A poursuivre
E.1.2	Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion du site	animation/communication/sensibilisation	1	Edition et diffusion en 200 exemplaires		1		Action		Totale	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Oui	Je ne connais pas le nombre de plaquette diffusé	Avec le nouveau programme Natura et si jamais un groupe de travail est réuni de nouveau pour travailler sur de nouvelles mesures, il serait opportun de faire une nouvelle plaquette	2	Nouvelle programmation, donc nouvelle mesure. Refaire une plaquette.

CODE MESURE	MESURE	TYPLOGIE DE LA MESURE	PRIORITE	OBJECTIFS	Résultats	REALISATION (indicateur suivi)	NOMBRE DE CONTRAT	TYPE DE CONTRAT	SURFACE CONTRACTUALISEE	EFFICACITE	MOYENS MOBILISES (euros)	MOYENS MOBILISES (jours)	EFFICIENC E	RAISON DE L'ECART	PERSPECTIVES D'AMELIORATION	MESURES A POURSUIVRE ET PRIORITE	COMMENTAIRES
E.1.3	Création d'une exposition à disposition des communes du site	animation/communication/sensibilisation	1	Expo dans 10 communes	20%	2	Expo utilisée 5 fois au total	Action		faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Manque de mobilisation des communes	Rappeler aux communes leur rôle à jouer dans Natura 2000. Ouvrir l'exposition aux associations.	2	L'expo a été mobilisée 5 fois au total mais seulement par deux communes. Ouvrir la mesure.
E.1.4	Intégration d'informations sur Natura 2000 dans les supports d'information relatifs à des circuits déjà existants	animation/communication/sensibilisation	1	Intégration donnée N2000 dans topoguide, etc..		3		Action		faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Manque de sollicitation des structures partenaires. Le PNRCQ est pilote pour ce genre d'action	Concertation entre animateurs sur ces thématiques	2	Intégration info N2000 par le PNRCQ dans topoguide de spéléo.
E.1.5	Participation à l'organisation de visites à vocation pédagogique sur le site	animation/communication/sensibilisation	1	Réalisation sorties	29	7 animations terrain 22 interventions pédagogiques		Action		Moyenne	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Oui	Communiquer sur le fait que l'animateur peut proposer des sorties. Attention aux doublons avec les causeries	Créer un programme commun à l'échelle des sites du département	2	Intégrer à cette fiche les animations scolaires qui n'apparaissent nulle part. (22 pour l'animation adasea)
E.1.6	Actualisation et animation du Classeur de liaison	animation/communication/sensibilisation	1	Réalisation réunion Evolution du classeur	1 ans	1ans		Action		faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Action mobilisée en année 1 mais abandonnée par la suite	Trouver les raisons de l'abandon	0	Si l'action a été abandonnée c'est qu'elle ne présente pas d'intérêt. Mesure à faire évoluer ou à supprimer.
E.1.7	Accompagnement des prestataires de sports et loisirs de nature dans une démarche de qualification environnementale de leur activité	animation/communication/sensibilisation	1	Impact réduit sur l'environnement Formation professionnel Education à l'environnement Meilleur connaissance du patrimoine 5 prestations labellisées	100%	5 formations		Action		Moyenne	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Oui	RAS	Remobiliser les acteurs du sport de Nature	2	5 formations réalisées par le PNRCQ auxquelles l'adasea a participé. La participation à ces formations étaient faibles. En 2016, une formation de ce type sur le site VDQ avec seulement 2 participants. Les acteurs se sentent-ils vraiment concernés? Acteurs à concerter sinon suppression de la mesure.
E.2.1	Création d'un guide pédagogique sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire pour les usagers de la rivière et des falaises	animation/communication/sensibilisation	1	Réalisation réunion d'info	4 ans de concertation	4 ans de concertation Mise en place charte escalade		Action		Forte	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Oui	RAS	Mobiliser les acteurs de la rivière	2	La concertation a abouti à la rédaction et la signature d'une charte encadrant l'activité escalade, ainsi qu'un dépliant sur la richesse des falaises. Il faudrait transposer cette expérience positive vers d'autres activités comme la spéléologie.
F.1.1	Suivi des gîtes à Chiroptères identifiés sur le site et prospections de nouveaux gîtes	suivi/connaissance scientifique	1	Maintien populations et espèces de chiroptères du site Réalisation carte actualisée de l'état des populations	0	Etude Vers Suivi château Cénevières	0	Action	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non		L'orientation du DOCOB se tourne actuellement vers la sensibilisation et le suivi scientifique. Il serait donc intéressant de mener des expertises supplémentaires sur les HIC et EIC prioritaires	2	Mise à part la prospection chiro à Vers dans le cadre du futur contrat Natura 2000 et le suivi réalisé par M.Milhas, rien n'a été fait sur le site. Mesure importante dans le futur du site Natura 2000.
F.1.2	Suivi des Odonates d'intérêt communautaire	suivi/connaissance scientifique	1	Maintien population existante et découverte de nouveaux sites	0	0	0	Action	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Aucune étude n'a été réalisée sur le site	L'orientation du DOCOB se tourne actuellement vers la sensibilisation et le suivi scientifique. Il serait donc intéressant de mener des expertises supplémentaires sur les HIC et EIC prioritaires	2	Mesure importante dans le futur du site Natura 2000.
F.1.3	Etude de caractérisation des habitats du Toxostome et de la Lamproie de Planer	suivi/connaissance scientifique	1	Confirmation présence toxostome et lamproie de planer Localisation habitat favorable à chaque espèce	0	0	0	Action	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Aucune étude n'a été réalisée sur le site	L'orientation du DOCOB se tourne actuellement vers la sensibilisation et le suivi scientifique. Il serait donc intéressant de mener des expertises supplémentaires sur les HIC et EIC prioritaires	2	Mesure importante dans le futur du site Natura 2000.
F.1.4	Inventaire et évaluation de l'effectif des populations de Loutres	suivi/connaissance scientifique	1	Maintien population présente	0	1 stage au PNRCQ	0	Action	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Aucune étude n'a été réalisée sur le site	L'orientation du DOCOB se tourne actuellement vers la sensibilisation et le suivi scientifique. Il serait donc intéressant de mener des expertises supplémentaires sur les HIC et EIC prioritaires	2	Mesure importante dans le futur du site Natura 2000.
F.2.1	Suivi et évaluation (analyse et cartographie) de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire majeurs du site	suivi/connaissance scientifique	1	Réalisation carte actualisée de l'occupation des sols du site Analyse évolution placette et évolution zone après ouverture	0	Cartographies HIC des MAE et ni-ni	0	Action	0	faible	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	voir le nombre de jours dédié cf. bilan animation	Non	Aucune étude n'a été réalisée sur le site	L'orientation du DOCOB se tourne actuellement vers la sensibilisation et le suivi scientifique. Il serait donc intéressant de mener des expertises supplémentaires sur les HIC et EIC prioritaires	2	Mesure importante dans le futur du site Natura 2000 mais moins prioritaire que les mesures précédentes.

Annexe 3 : Tableau récapitulatif d'évaluation des mesures :

AXE	SOUS AXE	CODE	MESURE	PROPOSITION
AXE I - MESURES DE GESTION	A - Agri- Environnement	A.1.1	Diagnostic éco-pastoral	A
		A.2.1.a/b	Pelouses sèches : Entretien par pâturage. Possibilité de gestion mécanique des refus - Gestion d'une pelouse ouverte - MP_N912_HE01/HE02	A
		A.2.2.a/b	Landes : Entretien par pâturage. Possibilité d'ouverture mécanique préalable si embroussaillage MP_N912_HE03/(HE04)	A
		A.2.3.a/b	Parcours boisés : Entretien par pâturage. Possibilité de réhabilitation sylvopastorale MP_N912_HE04	A
		A.2.4.a/b	Prairies maigres de fauche : Entretien par la fauche tardive. Possibilité de limiter ou interdire la fertilisation MP_N912_HE07/08	A
		A.2.5	Restauration et / ou entretien de points d'eau - MP_N912_LI1	A
		A.2.6	Entretien de haies localisées de manière pertinente	B
		A.2.7	Entretien de ripisylves	B
		A.2.8	Entretien d'arbres isolés ou en alignements	B
		A.2.9	Entretien de bosquets	B
	B- Gestion des habitats naturels agropastoraux et des habitats forestiers (hors contexte agricole)	B.1.1	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	A
		B.1.2	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	A
		B.1.3	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	A
		B.1.4	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	A
		B.1.5	Chantier d'entretien des milieux ouverts par girobroyage ou débroussaillage léger	A
		B.1.6	Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	C
		B.1.7	Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	C
		B.1.8	Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec	A
		B.1.9	Création ou rétablissement de mares	C
		B.1.10	Entretien de mares	C
		B.2.1	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	B
		B.2.2	Création ou rétablissement de mares forestières	C
		B.2.3	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	A
		B.2.4	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	A
		B.2.5	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	C
		B.2.6	Travaux d'irrégularisation de peuplement forestier selon une logique non productive	C
		B.2.7	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	C
		B.2.8	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	A
		B.2.9	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	C
		B.3.1	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	A
		B.3.2	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	A
		B.3.3	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	A
		B.3.4	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	B
		B.3.5	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	A
		B.3.6	Restauration de frayères	A
		B.4.1	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès	C

A	Mesures à conserver en l'état
B	Mesures à supprimer
C	Mesures à discuter/revoir

		B.4.2	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	B
		B.4.3	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	A
		B.4.4	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	A
	C - Protection des Chiroptères	C.1.1	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	A
AXE II - ACTIONS CONNEXES	D - Maintien d'un tissu agricole actif et gestion de l'espace	D.1.1	Veille et animation foncières sur le site	B
		D.1.2	Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire	B
		D.1.3	Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'échanges amiables ponctuels	B
		D.1.4	Animation foncière de valorisation pastorale de surfaces abandonnées ou en voie d'abandon	C
		D.2.1	Action d'expérimentation de la pratique « écobuage », par brûlage dirigé, sur la lande à Buis	C
		D.2.2	Action de régénération d'une parcelle après débroussaillage par implantation de graines issues de pelouses sèches du Causse afin de conserver le « système fourrager » local	C
		D.3.1	Mise en oeuvre du Plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional des Causses du Quercy	C
		D.3.2	Création et mise en oeuvre d'une Charte de bonnes pratiques de la spéléologie sur les grottes des sites Natura 2000 du Parc naturel régional des Causses du Quercy	C
		D.3.3	Intégration des objectifs de conservation dans les projets d'aménagements et de développement communal	C
	D.3.4	Suivi de l'état de conservation des berges et des ripisylves	C	
	E - Mise en valeur du patrimoine	E.1.1	Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées	C
		E.1.2	Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion du site	C
		E.1.3	Création d'une exposition à disposition des communes du site	C
		E.1.4	Intégration d'informations sur Natura 2000 dans les supports d'information relatifs à des circuits déjà existants	C
		E.1.5	Participation à l'organisation de visites à vocation pédagogique sur le site	C
		E.1.6	Actualisation et animation du Classeur de liaison	B
		E.1.7	Accompagnement des prestataires de sports et loisirs de nature dans une démarche de qualification environnementale de leur activité	C
E.2.1	Réalisation d'une plaquette d'information sur les insectes forestiers saproxylophages	C		
AXE III - SUIVI ET EVALUATION DU DOCOB	F - Suivi de l'état de conservation des EIC et HIC	F.1.1	Suivi des gîtes à Chiroptères identifiés sur le site et prospections de nouveaux gîtes	C
		F.1.2	Suivi des Odonates d'intérêt communautaire	C
		F.1.3	Etude de caractérisation des habitats du Toxostome et de la Lamproie de Planer	C
		F.1.4	Inventaire et évaluation de l'effectif des populations de Loutres	C
		F.2.1	Suivi et évaluation (analyse et cartographie) de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire majeurs du site	C

Annexe 4 : Bilan des activités des animateurs :

Axe	Ss Axe	2008 -2009		2009 -2010		2010 - 2011		2011 - 2012		2012 - 2013		2013 - 2014		2014 - 2015		Somme actions	Nombre jours	Total Jour	
		Actions	Nbr	Actions	Nbr	Actions	Nbr	Actions	Nbr	Actions	Nbr	Actions	Nbr	Actions	Nbr				
MAETER	Pré diag		2		1		0		0		0		3		1	9	40,5	47,5	
	Contrat		2		1		0		0		0		3		1	7	7		
	suivi		2		1		0		0		0		3		1	7	7		
	surface		27		30		0		0		0		31,7		18	109	47,5		
NI-Ni	Projet	Arcambal ripi St Cirq AFP	2	Arcambal frayère Arcambal Ripisylve AFP St Cirq	3	Arcambal ripisylve Com com lot célé ripi AFP St Cirq	3	Arcambal ripisylve Com com lot célé ripi AFP St Cirq	3			Ripisylve grand cahors/Arcambal Ripisylve cénevière portage PNRCQ Vers Chiroptère	3	Ripisylve grand cahors/Arcambal Ripisylve cénevière portage PNRCQ Vers Chiroptère	3	17	60	60	
	Signature					Frayère Arcambal AFP St Cirq	2	AFP St Cirq (CG)	1							3			
Sensibilisation	intervention CM	St Cirq Lapopie Esclauzels Saint Martin Labouval	3	Vers Arcambal Cénevières Tour de Faure	4			Com. Com Lot/Célé	1	Esclauzels Cénevières St Cirq Lapopie	3	Vers	1	Crégols	1	13	19,5	183,5	
	Rencontre conseil municipaux	Arcambal Tour de Faure	2	Arcambal Tour de faure Crégols	3	Arcambal Tour de Faure Bouziès Crégols	4	Arcambal Tour de Faure Bouziès Crégols	4								13		6,5
	Intégration des objectifs de conservation de Natura dans les projets d'aménagement et de développement		?		?		?	Vers Bouziès Crégols	5								5		2,5
	Courrier commune		10		10		10		10		10		10		10	70	7		
	Sensibilisation école / Scolaire	Arcambal Saint Géry	2	Lycée clement marot St Géry Lycée montat (2)	4	Clément Marot (2) Ecole St Etienne (3)	5	Clément Marot (visite terrain) ST Etienne (visite terrain) St Géry (2)	4	Ingé VetAgro Clermont M2 Paul Sab. Tlse Animation carrefour des Sciences	3	ENSAT Toulouse 3ème année ENSAT Toulouse 2ème année Forum métier Clément Marot L3 Gestion Montagne	4				22		33
	Animation terrain			Tréteaux paysage (ZCCG) Aux arbres citoyens (VAQ)	2	Projet école St Etienne	1					Marché Vers Ballet libellule Tour de faure	2	Marché Vers Animation libellules	2	7	14		
	Expo (utilisation)	Création 3 panneaux	1	Mise à dispo Raid nature	1					Mise à dispo Vers	1	Mise à dispo vers marché	1	Mise à dispo Crégols Mise à dispo Vers	2	6	12		
	Bulletin site en site	n°4	1	n°5	1	n°6	1	n°7	1	n°8	1	n°9	1	n°10	1	7	35		
	Démarche accompagnement professionnel loisir			sport nature	1												1		1
	Plaquette info	Mesure de gestion Loisir motorisé	2					loisirs motorisés	1								3		6
	Réunion technique, partenaire		2		2		2					Chasse durable Fédé Chasse	1				7		7
	article de presse	Raffy Défenses paysanne	2	Natura 2000 Europe Défense paysanne	2	Bilan MAE Bilan peche et chasse Bras mort fédé Sensibilisation	4	AFP St Cirq (2) Bilan MAE	3	Gazette St géry Bilan MAE lycée venours Campagne MAE	4	Gazette Vers Formation Natura 2000	1	Bilan MAET Enquête MAET (2) Prairies sensibles	4	20	20		
	Formation	Généraliste (PNR) Cavités (PNR)	2	Falaise (PNRCQ) Causse (PNRCQ) Milieux Aquatique (PNRCQ)	3			ATEN Eleveurs	2	Gestion pastorale Elus	2	Gestion pastorale	1	Gestion Pastorale Elus Prestataires touristiques Dordogne	3	13	15		
Charte	Escalade Spéléologie	2	Escalade	1	escalade	1	escalade	1								5	5		

Axe	Ss Axe	2008 - 2009		2009 - 2010		2010 - 2011		2011 - 2012		2012 - 2013		2013 - 2014		2014 - 2015		Somme actions	Nombre jours	Total Jour
		Actions	Nbr	Actions	Nbr	Actions	Nbr	Actions	Nbr	Actions	Nbr	Actions	Nbr	Actions	Nbr			
Expertise	Inventaires complémentaires	Loutre	1									Chrio à Vers Suivi MILHAS Chiroptère	2			3	4	
Action	Ecobuage		1	Poursuite projet	1			abandon								2	8	67,5
	Guide méthodo aide décision pour les élus	Pour élus	1													1	8	
	Evaluation incidence/ Appui porteur de projet					Arcambal Bouziès Crégols Tour de Faure	4		2	Com. Com Lot Célé	1	Commune Arcambal pont	1	Projet Accrobranche Batiment agricole JA 46 - fête de la terre Exploitant agricole en conversion		8	8	
	ORPS						1		1							2	8	
	Classeur liaison		1													1	2	
	Recherche périmètre étendu												recherche	1		1	4	
	Site internet						Mise en place	1	mise à jour	1	mise à jour	1	mise à jour	1	mise à jour	1	5	
	Carte A0	Commune sites	10	Poursuite projet	1											11	13	
Gestion administrative	COPIL		1		1		1		1		1		1		1	7	14	113,5
	Groupe de travail		1													1	4	
	Réunion état		2		2		2		2		2		2		2	14	14	
	Gestion administrative		1		1		1		1		1		1		1	7	35	
	Bilan annuel		1		1		1		1		1		1		1	7	25,5	
	Charte		1													1	5	
	Veille réglementaire		1		1		1		1		1		1		1	7	7	
Réunion technique		3		1		1		1		1		1		1	9	9		